

TABLEAU ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT

MARS 2019

ARTISANAT RURAL,
ARTISANAT URBAIN

AUTEURS

Ce tableau de bord est piloté à l'Institut Supérieur des Métiers par Mme Catherine Elie, directrice des Études et du développement économique.

Traitement des données : Mylène Reboul-Salze

REMERCIEMENTS

Les travaux sont menés à l'appui d'un groupe de travail composé des personnalités suivantes :

Direction Générale des Entreprises - DGE

Bureau de l'Artisanat et de la Restauration

- **Mme Anne FAUCONNIER, Adjointe au Chef du Bureau**

Bureau des études sur le tourisme et les catégories d'entreprises

- **Mme Johanna BISMUTH, Chargée d'Études**

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat – CMA FRANCE

- **M. François-Xavier HUARD, Directeur Entreprises, économie et formation**

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB

- **Mme Sophie GOURVENEC-GUERIZEC, Direction des Affaires économiques**

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication – CNAMS

- **Mme Michèle DUVAL, Directrice Générale**

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail – CGAD

- **Mme Isabelle FILLAUD, Chef du Département Affaires juridiques, économiques et européennes**

Union Nationale des Entreprises de Coiffure – UNEC

- **Mme Isabelle ROY, Directrice Service qualité et développement économique, responsable service adhésion**

Union des entreprises de proximité – U2P

- **Mme Nathalie ROY, Conseillère Technique chargée des affaires économiques**

L'ISM souhaite que la diffusion des résultats de cette étude soit la plus large possible.
Les citations doivent mentionner la source.

© Institut Supérieur des Métiers – Décembre 2018 – ISBN 978-2-911042-74-4

Sommaire

LE TISSU ARTISANAL ET SES CARACTÉRISTIQUES DANS LES TERRITOIRES	3
1 Des entreprises artisanales présentes à proximité de la population	4
2 Une densité d'entreprises plus élevée dans la moitié Sud du territoire	5
3 L'entreprise rurale, plus ou moins présente selon les régions	8
4 Plus d'entreprises individuelles et sans salarié en commune rurale, mais moins de micro-entrepreneurs	12
5 Composition sectorielle : l'artisanat de l'alimentation et de fabrication, moins représenté en Île-de-France	14
.....	
ÉVOLUTIONS TERRITORIALES : L'EMPLOI SALARIÉ PLUS FRAGILISÉ DANS LES COMMUNES RURALES ET LES PETITES UNITÉS URBAINES	19
6 Le nombre d'entreprises artisanales poursuit sa progression, l'emploi salarié varie selon les régions	20
7 Une démographie d'entreprise plus dynamique dans les départements des grandes agglomérations	25
8 L'emploi salarié fragilisé dans les communes rurales et les petites et moyennes agglomérations	29
9 Villes moyennes : des évolutions contrastées parmi les 222 villes du programme « Action cœur de Ville »	32
10 Près de 90 000 entreprises artisanales dans les Quartiers Prioritaires de la Ville	37
.....	
Annexe méthodologique	41

LE TISSU ARTISANAL ET SES CARACTÉRISTIQUES DANS LES TERRITOIRES

1 Des entreprises artisanales présentes à proximité de la population

Au 1^{er} janvier 2017, le tissu artisanal se compose de 1 380 000 entreprises. 85 % de ces entreprises, soit 1,170 million, exercent une activité artisanale à titre principal. C'est la distribution territoriale de ces entreprises exerçant une activité artisanale à titre principal qui est étudiée dans ce Tableau Économique.

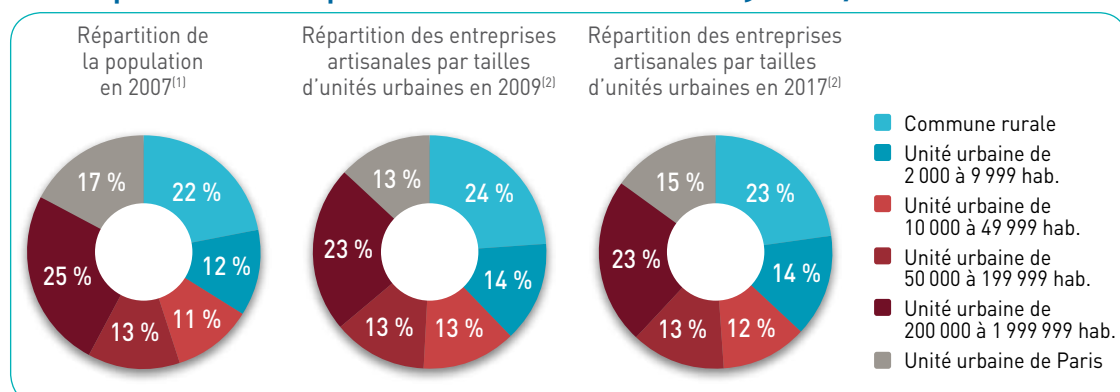
Le maillage territorial des entreprises artisanales est fin et assure une desserte de tous les territoires :

- 37 % des entreprises sont localisées dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants, dont 23 % dans les communes rurales ;
- 25 % dans les petites et moyennes agglomérations (unités urbaines de 10 000 à 199 999 habitants) ;
- 38 % dans les grandes agglomérations (unités urbaines de plus de 200 000 habitants), dont 15 % dans l'unité urbaine de Paris.

Principalement constitué d'activités de proximité et de services à la population, le tissu artisanal est localisé sans surprise en correspondance étroite avec la population.

Il est donc mobile et tend à suivre, dans le temps, l'évolution démographique des territoires. Ainsi, alors qu'en 2009, le tissu artisanal était un peu surreprésenté dans les communes rurales et les petites unités urbaines de moins de 50 000 habitants (51 % des entreprises artisanales étaient localisées dans ces territoires contre 45 % de la population), la part du tissu artisanal recule en 2017 de 1 point dans les communes rurales, ainsi que dans les petites unités urbaines au profit de l'unité urbaine de Paris. Si le tissu artisanal francilien reste un peu sous-représenté dans l'unité urbaine de Paris par rapport à la population, un phénomène de « rattrapage » est à l'œuvre.

Répartition de la population par tailles d'unités urbaines en 2007 et répartition des entreprises artisanales par tailles d'unités urbaines en 2009 et 2017



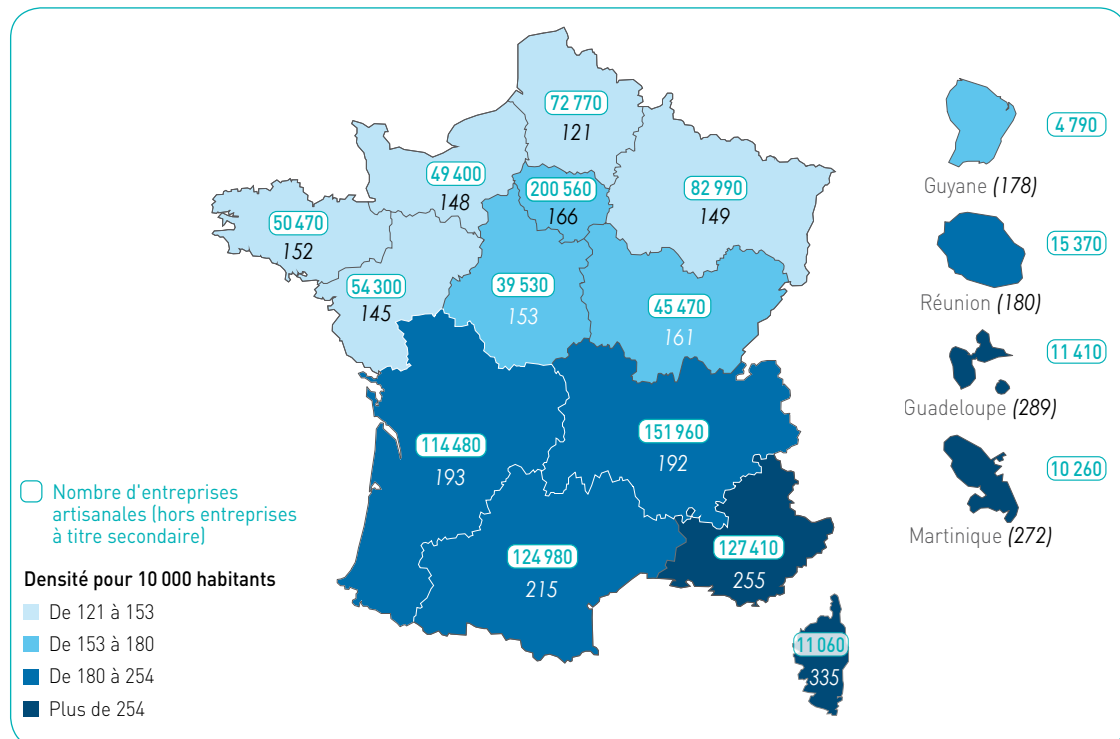
Sources : (1) INSEE Recensement Général de la Population. (2) INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

2 Une densité d'entreprises plus élevée dans la moitié Sud du territoire

Outre la répartition de la population, la localisation des entreprises obéit à d'autres critères économiques et territoriaux. La densité du tissu artisanal (qui est en moyenne de 176 entreprises artisanales pour 10 000 habitants) varie ainsi du simple au triple selon les régions. Elle est la plus faible dans les Hauts-de-France (121) et atteint le taux de 335 en Corse. Globalement, cette densité augmente avec la latitude des territoires. Les densités sont également plus élevées

dans les départements d'Outre-Mer. Ce phénomène est ancien et trouve son origine dans l'histoire économique des territoires (les terres industrielles ont un tissu artisanal moins développé), ainsi que dans la culture entrepreneuriale (plus forte, par exemple, dans le Sud de la France). L'économie touristique est un autre facteur explicatif, l'offre artisanale s'adressant aussi bien à la population résidente qu'à la population de passage.

Nombre d'entreprises artisanales et densité pour 10 000 habitants



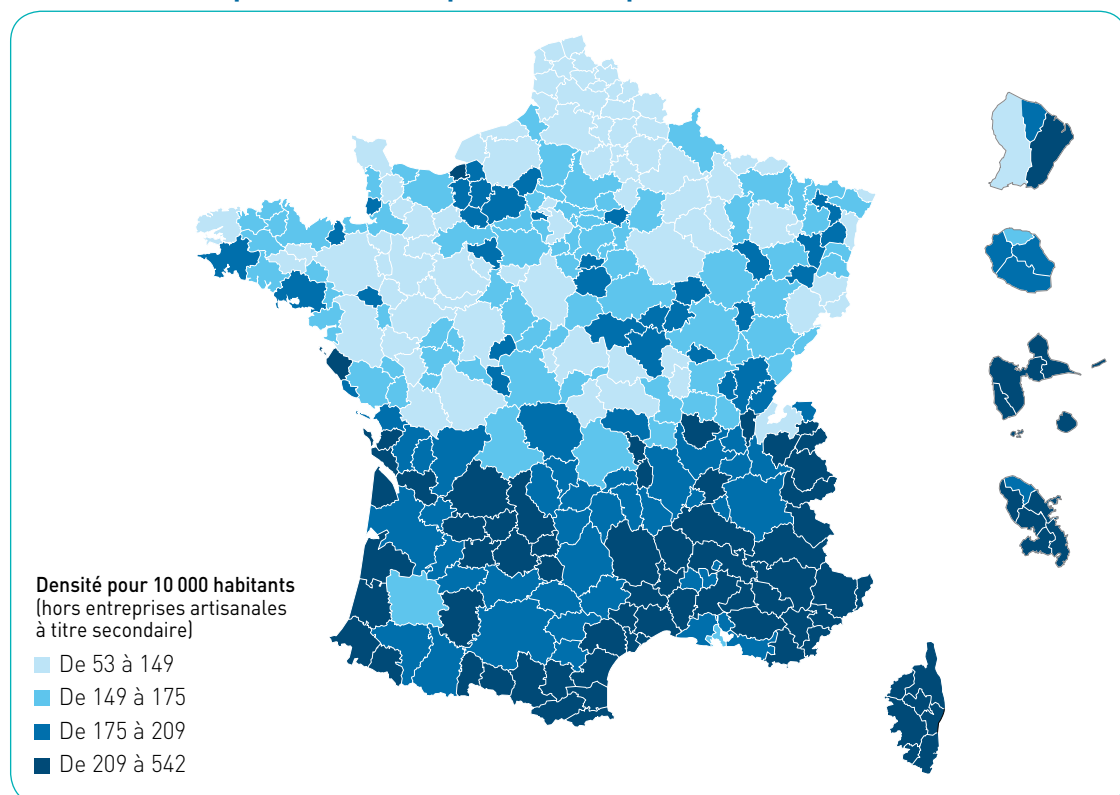
Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

La zone d'emploi affichant la densité la plus élevée est celle de Porto Vecchio en Corse (542). En métropole, les taux les plus élevés sont observés dans les zones d'emploi également très touristiques de Fréjus-Saint-Raphaël (419), de Cannes-Antibes (365), ou du Mont-Blanc (341). Les densités les plus faibles sont relevées au Nord de la France (zone d'emploi de Dunkerque : 85). Ces dynamiques territoriales entraînent également de

fortes disparités au sein de chaque région :

- la zone d'emploi du Havre a une densité de 101, alors que la zone voisine touristique de Honfleur affiche un taux deux fois supérieur (237);
- un même contraste s'observe en Nouvelle-Aquitaine entre la zone d'emploi de Poitiers (145) et celle de Sarlat-la-Caneda (291) ou, dans le Grand-Est, entre les zones d'emploi de Longwy (107) et de Saint-Dié-des-Vosges (192).

Densité d'entreprises artisanales par zones d'emploi



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

Diversité des densités d'entreprises en région

	Densités d'entreprises les plus faibles (pour 10 000 habitants)	Densités d'entreprises les plus fortes (pour 10 000 habitants)
Auvergne-Rhône-Alpes	- Dép. de l'Allier (157) <i>Zones d'emploi de Montluçon et de Moulins (145)</i>	- Dép. de Savoie (214) <i>Zone d'emploi du Mont-Blanc (341)</i>
Bourgogne Franche-Comté	- Dép. du Territoire de Belfort (143) <i>Zone d'emploi du Creusot (130)</i>	- Dép. du Jura (195) <i>Zones d'emploi du Chatillon (206) et de Lons-le-Saulnier (205)</i>
Bretagne	- Dép. Ille-et-Vilaine (133) <i>Zone d'emploi de Rennes (126)</i>	- Dép. Morbihan (173) <i>Zone d'emploi de Vannes (190)</i>
Centre Val de Loire	- Dép. du Loiret (147) <i>Zone d'emploi d'Issoudun (134)</i>	- Dép. de l'Indre (162) <i>Zone d'emploi du Blanc (188)</i>
Corse	<i>Zone d'emploi de Corte (232)</i>	<i>Zone d'emploi de Porto Vecchio (542)</i>
Grand-Est	- Dép. de Meurthe et Moselle (135) <i>Zone d'emploi de Longwy (107)</i>	- Dép. des Vosges (183) <i>Zone d'emploi de Saint-Dié des Vosges (192)</i>
Hauts de France	- Dép. Nord et Pas de Calais (115) <i>Zone d'emploi de Dunkerque (85)</i>	- Dép. Oise (146) <i>Zone d'emploi de Beauvais (165)</i>
Île-de-France	- Dép. Hauts-de-Seine (120) <i>Zones d'emploi de Plaisir et de Saclay (135)</i>	- Dép. Seine St Denis (205) <i>Zone d'emploi de Coulommiers (208)</i>
Normandie	- Dép. Seine-Maritime (126) <i>Zone d'emploi du Havre (101)</i>	- Dép. Eure (173) <i>Zone d'emploi de Honfleur 237</i>
Nouvelle-Aquitaine	- Dép. de la Vienne (147) <i>Zone d'emploi de Poitiers (145)</i>	- Dép. de la Dordogne (240) <i>Zone d'emploi de Sarlat la Caneda (291)</i>
Occitanie	- Dép. de Haute-Garonne (183) <i>Zone d'emploi de Toulouse (185)</i>	- Dép. du Lot (250) <i>Zone d'emploi de Ganges (297)</i>
Pays de la Loire	- Dép. de la Sarthe (128) <i>Zone d'emploi de Sable sur Sarthe (118)</i>	- Dép. de Vendée (167) <i>Zone d'emploi de Challans (209)</i>
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	- Dép. des Bouches du Rhône (189) <i>Zone d'emploi de Istres-Martigues (154)</i>	- Dép. des Alpes Maritimes (336) <i>Zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphael (419)</i>

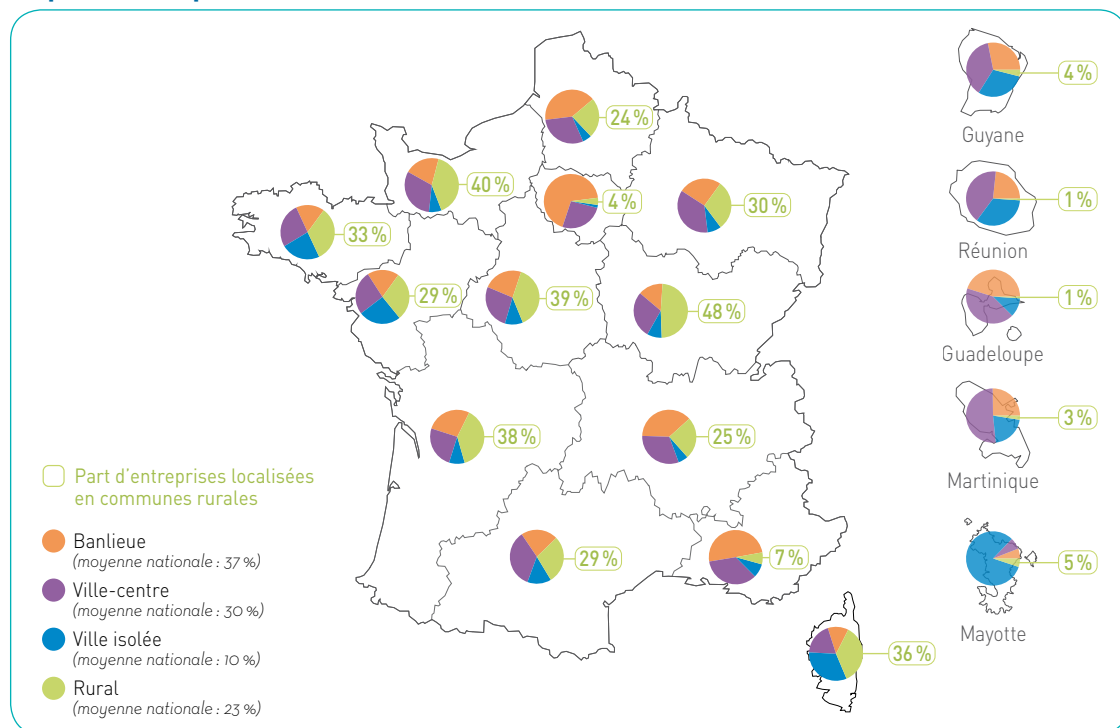
Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

3 L'entreprise rurale, plus ou moins présente selon les régions

La ruralité imprègne de façon différente le tissu artisanal, en fonction des régions. Les deux régions où ce poids est le plus important sont les régions Bourgogne-Franche-Comté (48 % des entreprises artisanales sont localisées en commune rurale), Normandie (40 %), Centre-Val de Loire (39 %) et Nouvelle-Aquitaine (38 %). Ce tissu rural est en revanche minime en volume dans les départements d'Outre-Mer, en Île-de-France

(4 %) ou en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %). Le tissu francilien se caractérise par la part importante des localisations d'entreprises dans les banlieues de villes-centres (cas de 68 % des entreprises artisanales), alors que les villes isolées accueillent un tiers des entreprises artisanales en Corse et un quart en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Répartition des entreprises artisanales en région en fonction du type de communes et part d'entreprises localisées en communes rurales



Source : INSEE, démographie des entreprises (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

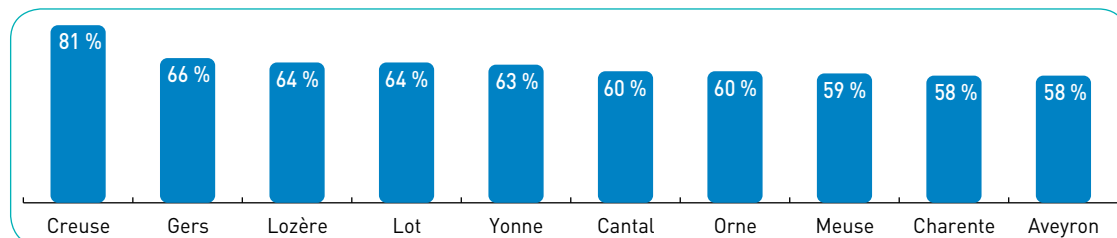
Définitions • Rural : communes de moins de 2 000 habitants • **Ville isolée :** unité urbaine constituée d'une seule commune • **Ville-centre et banlieue :** lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Une commune qui représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicomcommunale est seule ville-centre. Toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

Les départements dont le tissu artisanal est le plus rural sont la Creuse (81 % des entreprises sont localisées dans une commune de moins de 2 000

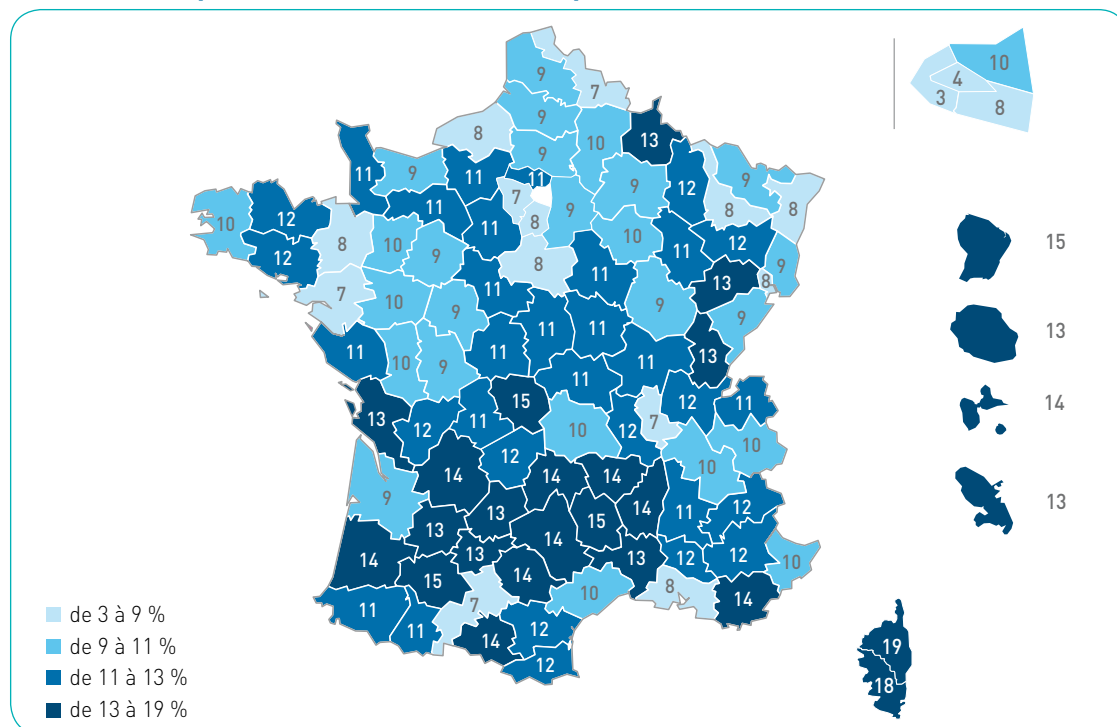
habitants), suivis du Gers, de la Lozère, du Lot, de l'Yonne, du Cantal et de l'Orne.

Part d'entreprises en communes rurales



Source : INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

Part de l'emploi salarié artisanal dans l'emploi salarié du secteur marchand en 2017

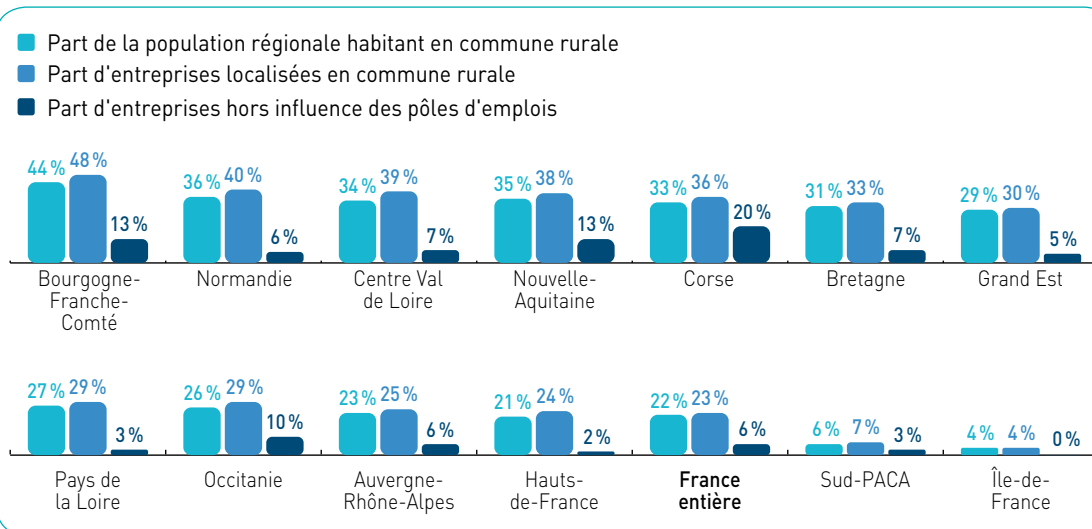


Source : ACOSS-URSSAF 2017. Emplois des établissements de moins de 20 salariés des activités artisanales, hors apprentis et stagiaires. Traitement ISM.

Globalement, au 31 décembre 2017, l'artisanat employait 1,607 million de salariés (établissements de moins de 20 salariés), hors apprentis et stagiaires ; ces emplois représentent en moyenne 1 emploi salarié sur 11 dans le secteur marchand non agricole, soit 9 %. Le poids des emplois salariés de l'artisanat demeure plus élevé dans les départements ruraux, où il représente souvent un emploi salarié sur sept du secteur marchand non agricole.

On constate que le poids des emplois de l'artisanat est plus faible dans les départements des grandes agglomérations (Paris, Rhône, Haute-Garonne, Nord, Loire-Atlantique, Ile-et-Vilaine, Bas-Rhin, etc.), une situation qu'expliquent à la fois la densité plus faible du tissu artisanal dans les grandes unités urbaines, mais aussi la plus grande diversité des activités économiques dans les métropoles.

Part des entreprises artisanales localisées dans les communes rurales et dans les communes isolées



Source : INSEE, *démographie des entreprises 2017* (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM. Selon l'INSEE, les communes rurales sont les communes de moins de 2000 habitants et les pôles d'emploi sont constitués des communes dont au moins 40 % de la population résidente travaille dans le pôle.

Le tissu d'entreprises est donc présent dans toutes les mailles territoriales (23 % des entreprises sont situées en commune rurale, 10 % dans des villes isolées, 30 % dans des villes-centres et 37 % dans

les communes de banlieue de ces villes-centres). La localisation des entreprises artisanales peut toutefois varier en fonction de l'activité.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

Certaines activités sont fortement rurales, comme le travail du bois (44 % des entreprises sont localisées en communes rurales). Un tiers des entreprises d'ameublement ou d'extraction de pierres, de fabrication de pièces en verre, céramique sont également rurales. D'autres activités sont surreprésentées dans les villes-centres, comme les entreprises de textile-cuir-habillement (40 % d'entre

elles y sont localisées), celles de bijouterie, d'imprimerie, de coiffure, d'esthétique (39 %) ou de boulangerie-pâtisserie (35 %). Les communes de banlieue concentrent quant à elles la majorité des entreprises de transport (taxis/VTC, déménagement), et d'entreprises du BTP (construction de bâtiments, travaux d'installation), ainsi que 39 % des entreprises artisanales du travail des métaux.

Répartition des entreprises artisanales par secteurs et types de communes

Secteurs	Rural	Ville isolée	Ville-centre	Banlieue
Travail du bois	44 %	12 %	21 %	24 %
Démolition, terrassement, forages et sondages	41 %	12 %	18 %	29 %
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	34 %	11 %	25 %	30 %
Fabrication de meubles	32 %	11 %	29 %	29 %
Maçonnerie générale, couverture, étanchéité	30 %	10 %	26 %	35 %
Réparation et installation de machines et d'équipements	28 %	11 %	24 %	37 %
Travail des métaux	26 %	12 %	25 %	37 %
Travaux d'installation électrique, plomberie	26 %	10 %	26 %	39 %
Cloisonnement, Travaux de finition	25 %	9 %	28 %	37 %
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	24 %	11 %	35 %	30 %
Ensemble artisanat	23 %	10 %	30 %	37 %
Viandes et poissons	23 %	11 %	34 %	32 %
Services automobiles	23 %	12 %	29 %	36 %
Génie civil	23 %	10 %	27 %	41 %
Activités de réparation, hors automobile	22 %	10 %	36 %	32 %
Textile, habillement, cuir et chaussure	21 %	9 %	40 %	30 %
Fabrication d'articles divers	19 %	9 %	39 %	33 %
Autres activités de l'alimentation	18 %	10 %	39 %	33 %
Soins à la personne	18 %	10 %	38 %	34 %
Autres Services	17 %	9 %	36 %	38 %
Papier, imprimerie, reproduction	15 %	9 %	39 %	36 %
Construction de bâtiments résidentiels	14 %	7 %	32 %	48 %
Transports	12 %	7 %	26 %	55 %

Source : INSEE Démographie au 31 décembre 2016. Traitement ISM.

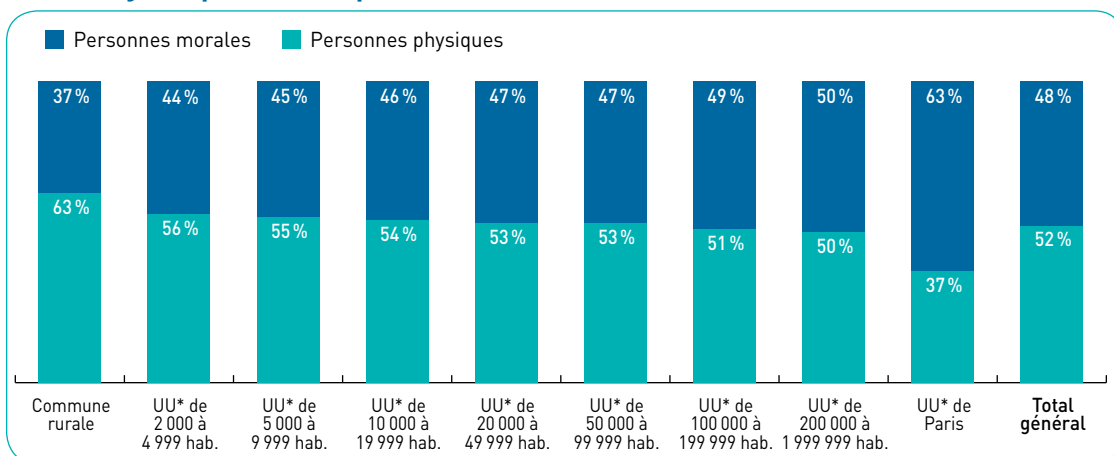
Définitions • **Rural** : communes de moins de 2 000 habitants • **Ville isolée** : unité urbaine constituée d'une seule commune • **Ville-centre et banlieue** : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Une commune qui représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale est seule ville-centre. Toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Plus d'entreprises individuelles et sans salarié en commune rurale, mais moins de micro-entrepreneurs

La localisation de l'entreprise a une incidence forte sur le choix du régime juridique : ainsi, les entreprises constituées sous forme individuelle sont majoritaires dans les communes rurales (elles représentent 63 % des entreprises, contre 37 % de personnes morales). La part d'entreprises individuelles décroît avec la taille

de l'unité urbaine. Dans l'unité urbaine de Paris, la proportion est inversée et une majorité d'entreprises (63 %) sont des personnes morales. Cette caractéristique a peu changé depuis 2009. En 2009, la part des entreprises individuelles était ainsi de 54 % contre 46 % de personnes morales.

Statut juridique des entreprises artisanales en fonction de leur localisation



Source : INSEE Démographie au 31 décembre 2016. *Unité urbaine. Traitement ISM.

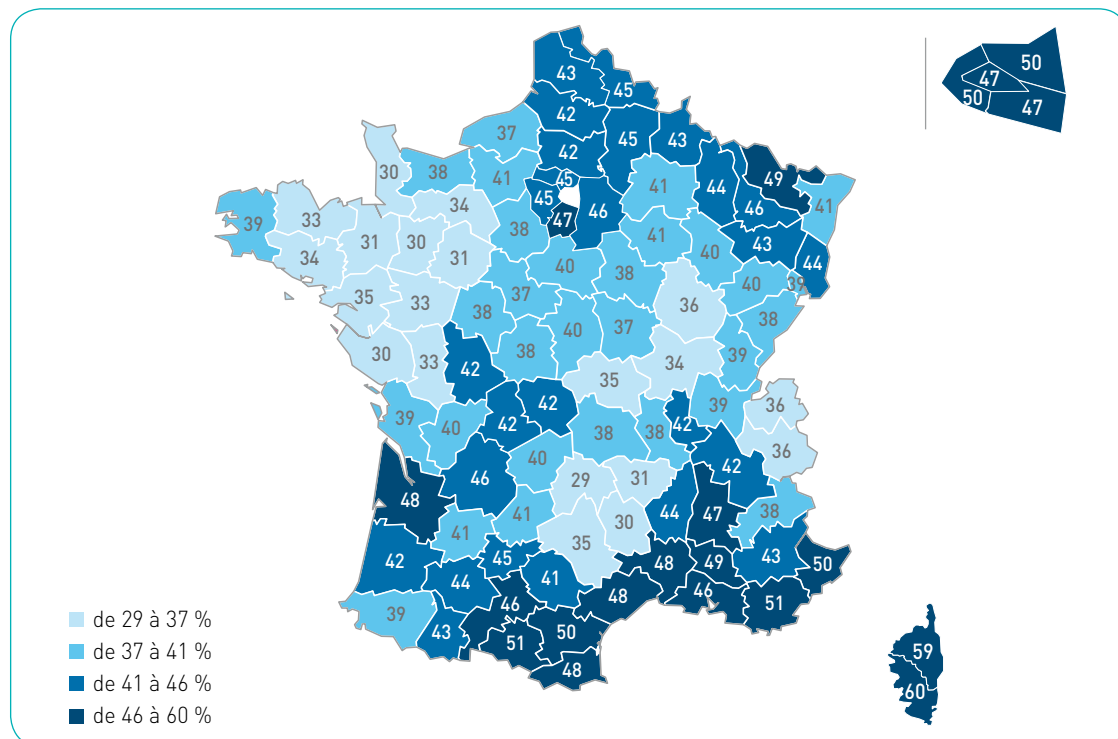
Concernant le régime micro-entrepreneur, ce dernier est également plus ou moins attractif selon les territoires. La part de micro-entrepreneurs parmi les indépendants des activités artisanales varie ainsi de 30 % (dans la Manche, la Mayenne, la Vendée ou la Lozère) à 60 % (en Corse). Les micro-entrepreneurs sont de fait plus nombreux dans les régions méditerranéennes (Corse, Sud-PACA, Occitanie), en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans le Grand Est. Ce régime est moins répandu dans tout le quart Nord-Ouest du territoire (Bretagne, Pays de la Loire), dans les territoires ruraux du Sud-Massif Central (Cantal, Haute-Loire, Lozère, Aveyron), dans le Morvan (Côte d'Or, Saône-et-

Loire) et en Savoie et Haute-Savoie. Le régime semble donc être globalement plus développé en milieu urbain qu'en zones rurales.

La taille des entreprises artisanales varie également sensiblement selon le territoire de localisation. Ainsi, la part des entreprises sans salarié est plus importante dans les communes rurales (elles représentent 64 % du tissu) et dans les grandes agglomérations (unités urbaines de 100 000 habitants et plus). Sur la décennie passée, on constate une croissance du nombre d'entreprises artisanales non-employeuses dans tous les territoires.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

Part des micro-entrepreneurs parmi les indépendants des activités artisanales (déc. 2017)



Source : Sécurité Sociale des Indépendants, données fin 2017. Traitement ISM.

Part des entreprises artisanales sans salarié par tailles d'unités urbaines

	2009	2013	2017
Commune rurale	54 %	62 %	64 %
Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants	48 %	55 %	57 %
Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants	48 %	55 %	57 %
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	48 %	56 %	58 %
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	49 %	56 %	58 %
Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants	48 %	57 %	59 %
Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants	53 %	60 %	60 %
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	51 %	60 %	62 %
Unité urbaine de Paris	51 %	59 %	61 %
Total général	51 %	59 %	61 %

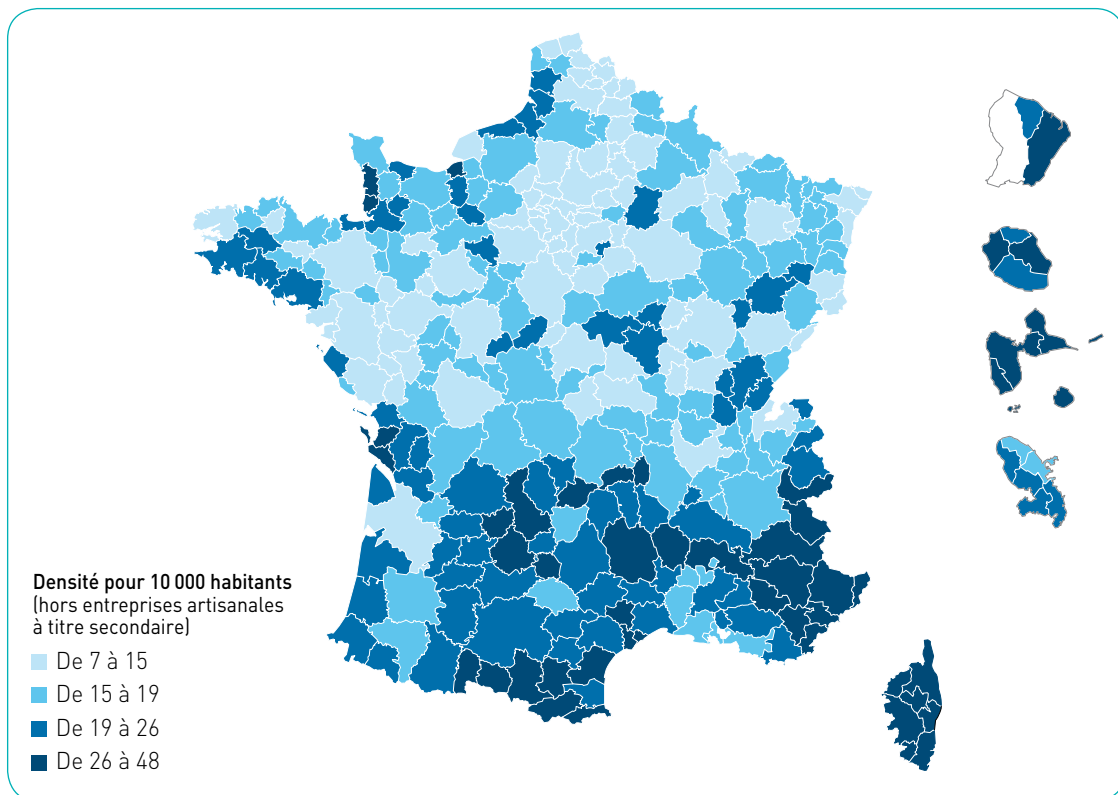
Source : INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM

Composition sectorielle : l'artisanat de l'alimentation et de fabrication, moins représenté en Île-de-France

Malgré son caractère de commerce de quotidien et de service à la population, l'artisanat de l'alimentation présente une implantation plus ou moins dense selon les territoires. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, comme les habitudes de consommation (plus de pâtisseries dans le Sud), l'importance des filières de production locale (la poissonnerie sur les côtes, la confiserie en Provence, la conserverie dans le Sud-Ouest, etc.). L'Île-de-France affiche la densité la plus faible (13 entreprises

pour 10 000 habitants). La densité minimale est d'ailleurs enregistrée dans la zone d'emploi de Plaisir dans les Yvelines (7). Les zones d'emploi de Poissy et de Mantes-la-Jolie sont également peu dotées (9 entreprises pour 10 000 habitants). Outre l'Île-de-France, le tissu est moins dense dans ces activités en Centre-Val de Loire, dans les Hauts-de-France et dans les Pays de la Loire. Les littoraux (Bretagne du Sud, Manche) et singulièrement la Normandie, sont au contraire bien pourvus.

Densité d'entreprises artisanales de l'alimentation par zones d'emploi



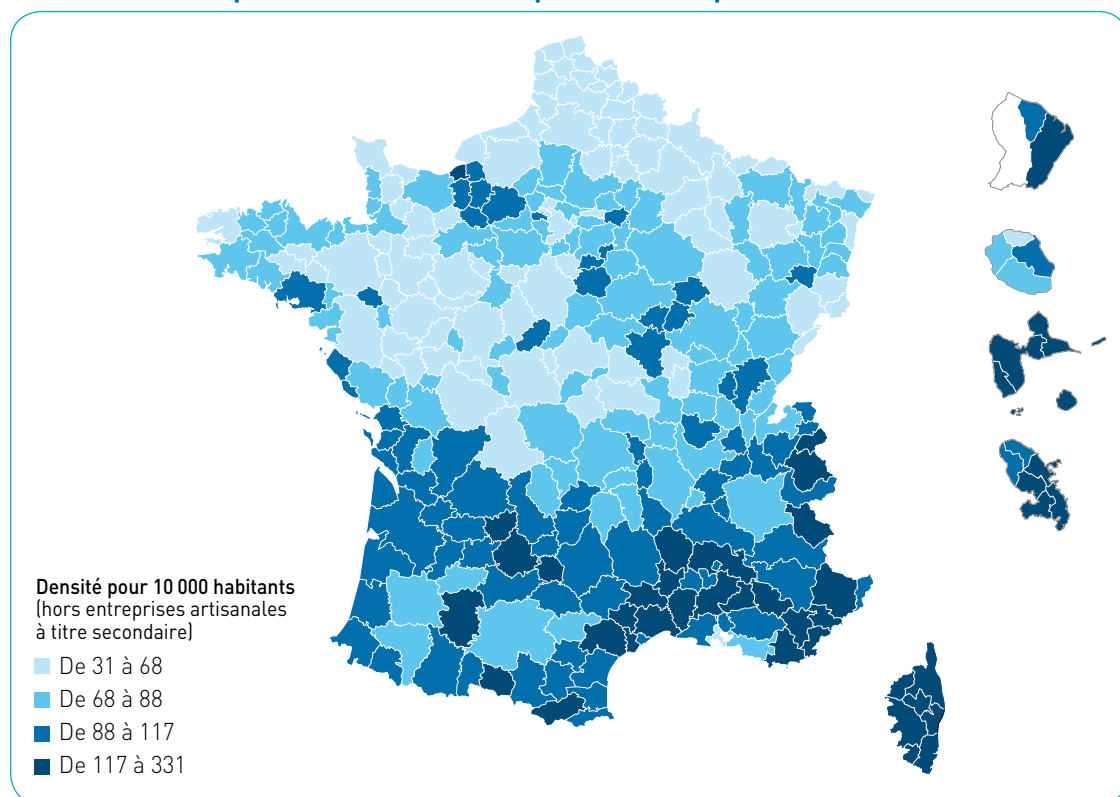
Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

Comme dans les autres activités artisanales, l'offre est plus riche dans les régions du Sud (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie). La densité maximale (48) est relevée dans la zone d'emploi de Sartène-Propriano en Corse.

Des surdensités sont également constatées dans les Alpes du Sud, dans les Pyrénées centrales et orientales, dans les zones d'emploi d'Aubenas, de Montélimar et de la Lozère, dans les confins de la Corrèze et de la Dordogne.

Densité d'entreprises artisanales du BTP par zones d'emploi



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

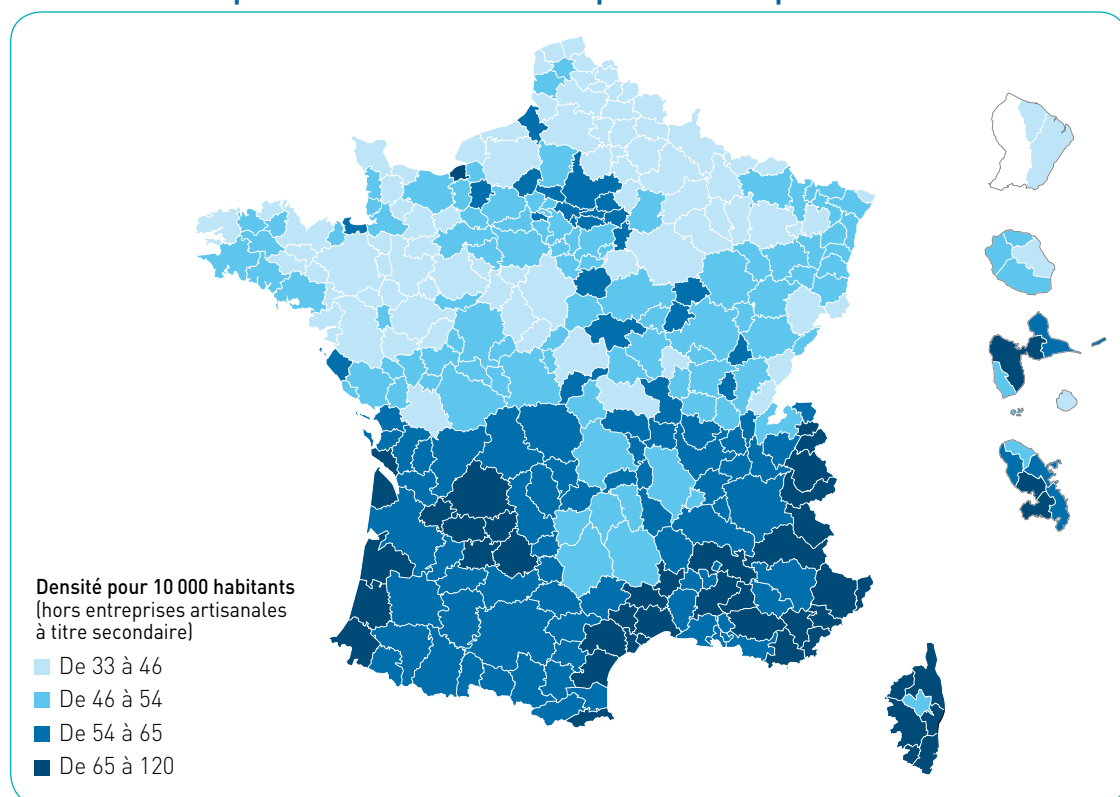
La cartographie des activités du BTP et des services présente de fortes similitudes. Le tissu est globalement moins dense dans la partie septentrionale de l'hexagone, par opposition aux territoires du Sud. Pour les deux secteurs, les densités les plus faibles sont relevées dans les régions Hauts-de-

France et Pays de la Loire, les plus fortes en Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Contrairement à l'artisanat de l'alimentation, le nombre d'entreprises rapporté à la population est plus élevé dans ces secteurs en Île-de-France et dans son pourtour.

La densité varie selon une amplitude très forte :

- dans l'artisanat des services, de 33 entreprises pour 10 000 habitants dans la zone d'emploi de Dunkerque à 120 dans celle de Fréjus-Saint-Raphaël ;
- dans l'artisanat du BTP, la zone d'emploi de Dunkerque présente à nouveau le taux le plus faible (31 entreprises pour 10 000 habitants), le score maximum étant enregistré dans la zone d'emploi de Porto Vecchio (331).

Densité d'entreprises artisanales des services par zones d'emploi



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

I. Le tissu artisanal et ses caractéristiques dans les territoires

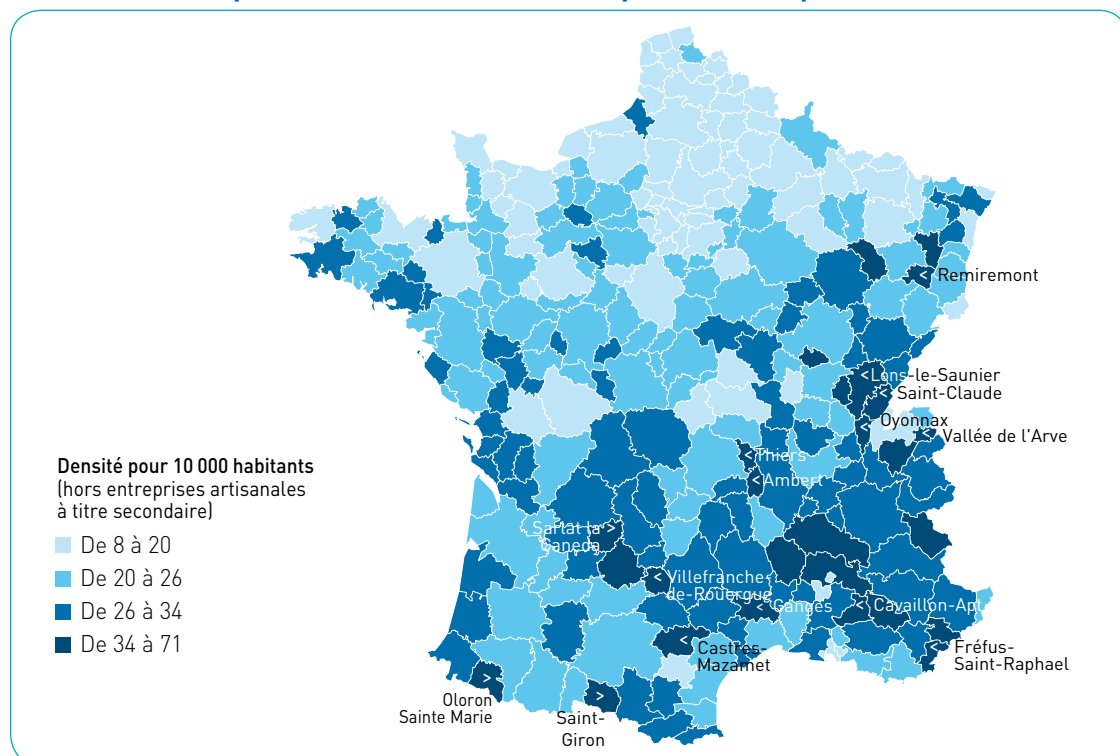
L'artisanat de fabrication présente une localisation plus homogène. Trois régions présentent les densités les plus faibles : les Hauts-de-France (14 entreprises pour 10 000 habitants), l'Île-de-France et la Normandie (17). Les densités les plus fortes sont celles des régions Corse (36) et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tissu est surtout remarquable en ce qu'il détient encore de nombreux systèmes productifs locaux et autant de savoir-faire fortement territorialisés : le tissu artisanal de fabrication d'Oyonnax est riche

de son tissu d'entreprises artisanales de plasturgie, celui de la Vallée de l'Arve des savoir-faire de décolletage, celui de Thiers de la coutellerie, celui de Neufchâteau du travail du bois et de l'ameublement, etc.

On constate que ces territoires de spécialisation sont souvent localisés en zone de montagne, en zone rurale ou touristique (avec une polarisation forte dans la Côte d'Azur et dans le Sud du couloir rhodanien, dans les zones d'emploi de Montélimar, Valence et Aubenas).

Densité d'entreprises artisanales de fabrication par zones d'emploi



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.



ÉVOLUTIONS TERRITORIALES : L'EMPLOI SALARIÉ PLUS FRAGILISÉ DANS LES COMMUNES RURALES ET LES PETITES UNITÉS URBAINES

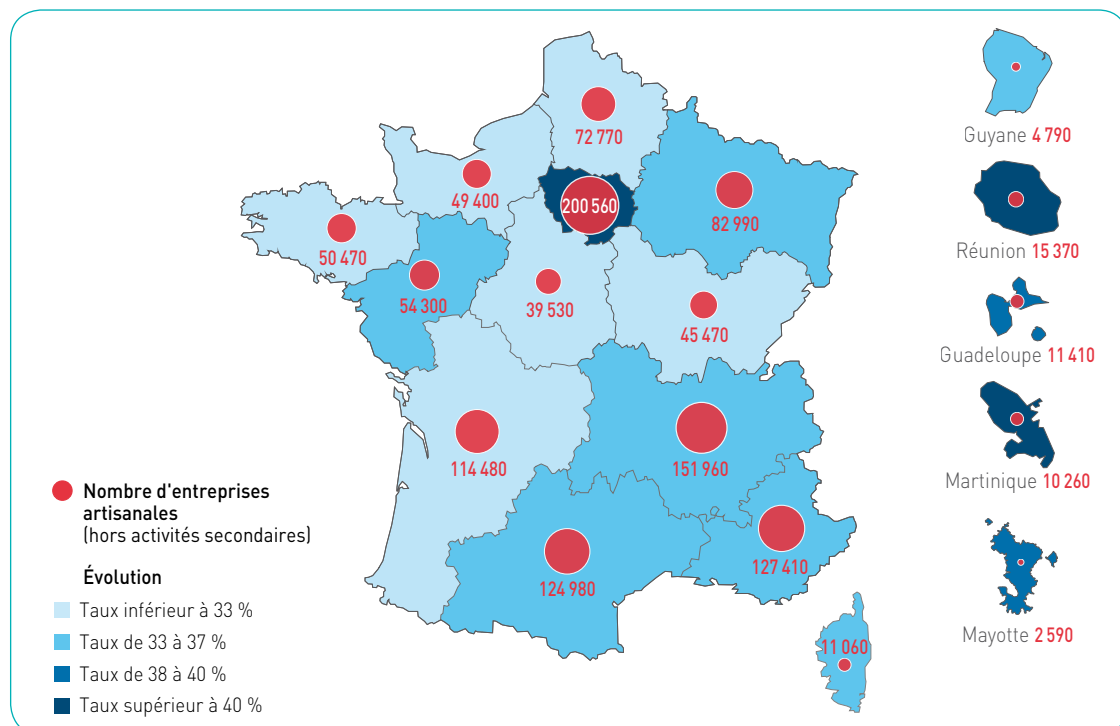
Le nombre d'entreprises artisanales poursuit sa progression, l'emploi salarié varie selon les régions

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'entreprises artisanales est globalement en progression de 2 % par rapport à 2016. Sur le plan national, l'évolution du nombre d'entreprises est portée par les activités de l'alimentation (+4 %) et des services (+3 %), alors que le tissu est plus stable (+1 %) dans les activités du BTP et de fabrication.

Toutes les régions ne connaissent cependant pas les mêmes évolutions. Concernant le nombre d'entreprises, la croissance est plus forte en Île-de-France (+4 %) et dans l'Outre-Mer (hormis la Guyane). Par ailleurs, cette progression du nombre d'entreprises

– qui fut ininterrompue durant les années de crise allant de 2008 à 2015 – masque une réalité de l'emploi salarié beaucoup moins favorable : alors que la sortie de crise se confirme dans l'ensemble de l'économie, l'emploi salarié artisanal continue de s'éroder dans les régions du Nord et de l'Est (-0,8 % en Centre-Val de Loire ; -0,7 % en Bourgogne-Franche-Comté ; -0,6 % en Normandie). L'évolution est également critique en Martinique (-2,5 %). Seule la moitié des régions affiche des emplois en hausse dans le tissu artisanal, à savoir l'Île-de-France, les régions de l'Ouest Atlantique et du Sud-Méditerranée, la Guyane et la Réunion.

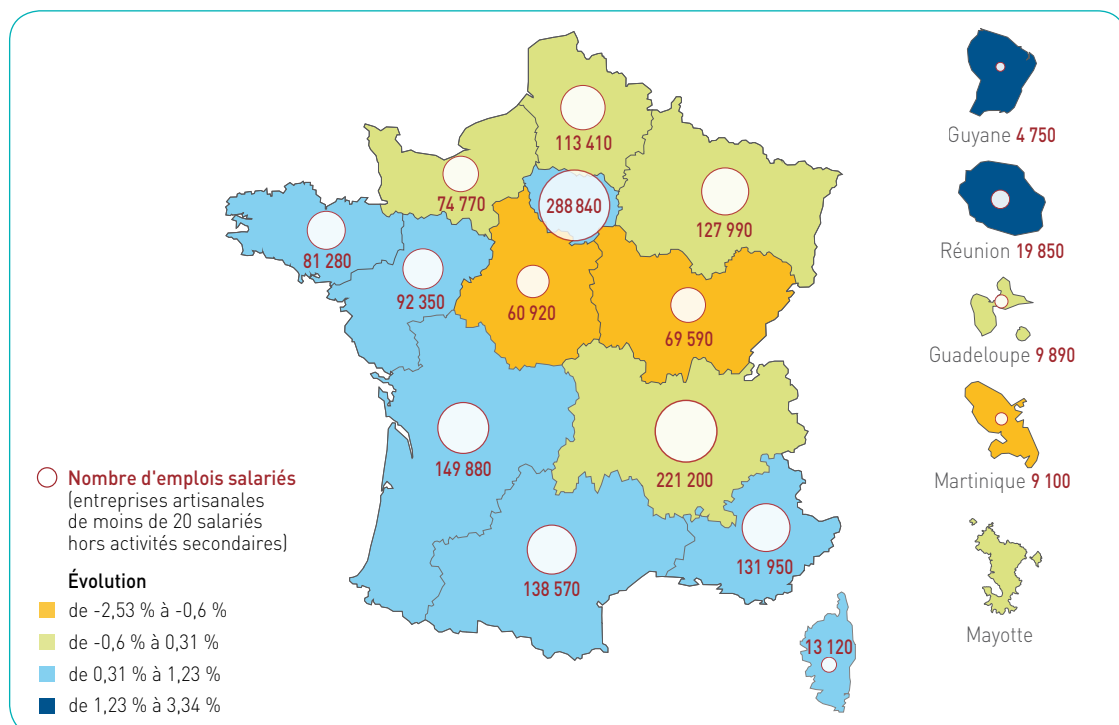
Évolution du nombre d'entreprises artisanales entre 2016 et 2017



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Évolution du nombre d'emplois salariés entre 2016 et 2017 dans les entreprises artisanales de moins de 20 salariés



Source : ACOSS-URSSAF. Emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés (hors apprentis et stagiaires) dans les activités artisanales (hors entreprises artisanales à titre secondaire). Traitement ISM.

Une analyse des données départementales montre par ailleurs que la santé des territoires peut varier de façon importante au sein d'une même région. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, la dynamique de l'emploi salarié est portée par les départements du littoral, alors que les chiffres restent orientés négativement dans les départements limousins. Dans les Hauts-de-France, le solde des emplois est négatif dans le Nord et le Pas-de-Calais, alors qu'un retournement s'opère dans la Somme et l'Oise. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'embellie laisse à l'écart le département de l'Ain. Ces représentations « instantanées » mettent de fait en exergue

des trajectoires territoriales divergentes, et depuis longtemps engagées. En remontant aux années antérieures (2013 à 2016), la carte de l'évolution de l'emploi salarié montre que les difficultés sont bien plus fortes dans les départements du Massif-Central, du Plateau du Limousin, des Cévennes, et du Nord-Est du Bassin Parisien. Ces territoires sont de deux types : les pertes d'emplois salariés les plus fortes sont relevées dans des territoires très ruraux et/ou marqués par une désindustrialisation rapide – cas des Hauts-de-France, de la Bourgogne-Franche-Comté, du Grand-Est et du Centre-Val de Loire.

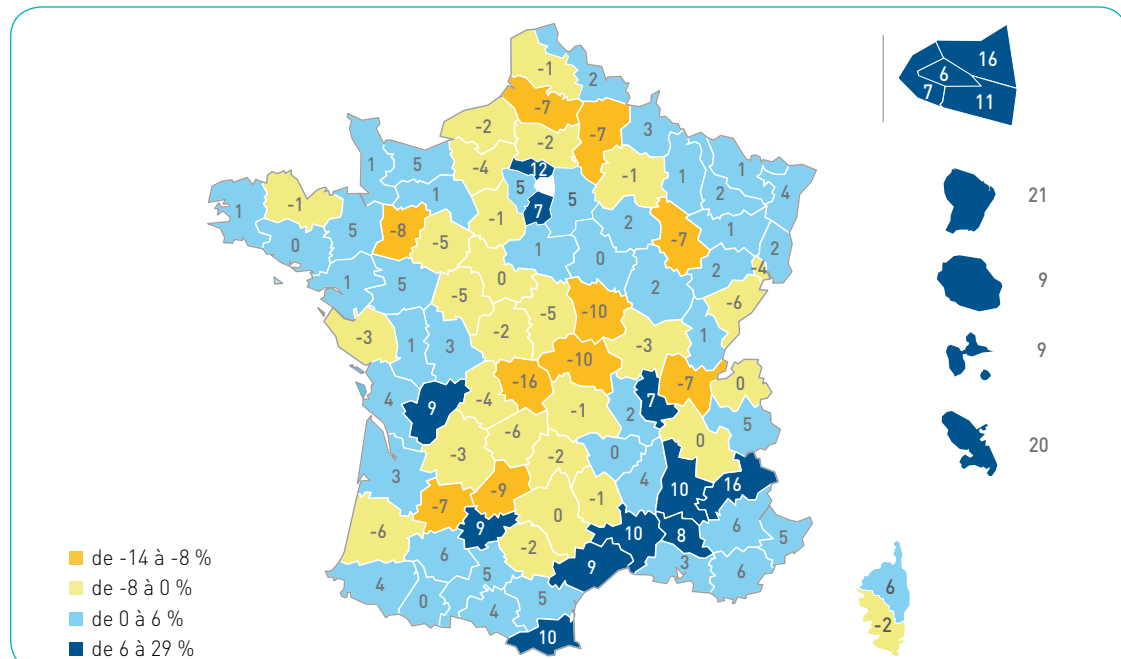
Palmarès des départements pour l'évolution des emplois salariés dans les entreprises artisanales de moins de 20 salariés

↗ EN FORTE HAUSSE	Évol. 2013-2016 (%)	Évol. 2016-2017 (%)
05 Hautes-Alpes	16,4	10,7
93 Seine-Saint-Denis	16,4	9,8
95 Val-d'Oise	12,5	2,7
94 Val-de-Marne	11,1	1,9
30 Gard	10,1	1,0
26 Drôme	9,8	2,5
66 Pyrénées-Orientales	9,5	0,8
34 Hérault	9,2	1,4
16 Charente	8,9	-5,8
82 Tarn-et-Garonne	8,7	-2,3
84 Vaucluse	7,6	-3,7
69 Rhône	7,4	0,1
91 Essonne	7,4	1,3
92 Hauts-de-Seine	7,0	2,2
75 Paris	6,3	0,3

↘ EN FORTE BAISSÉ	Évol. 2013-2016 (%)	Évol. 2016-2017 (%)
37 Indre-et-Loire	-5,1	0,6
18 Cher	-5,3	-7,8
19 Corrèze	-5,6	-6,6
40 Landes	-5,9	2,2
25 Doubs	-6,1	0,6
02 Aisne	-6,6	-6,1
47 Lot-et-Garonne	-6,9	-1,5
01 Ain	-7,1	-4,6
52 Haute-Marne	-7,1	-2,6
80 Somme	-7,2	1,5
53 Mayenne	-7,8	6,4
46 Lot	-8,5	-5,5
58 Nièvre	-9,6	-0,2
03 Allier	-10,1	-2,6
23 Creuse	-15,9	4,1

Source : ACOSS-URSSAF. Emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés (hors apprentis et stagiaires) dans les activités artisanales (hors entreprises artisanales à titre secondaire). Traitement ISM.

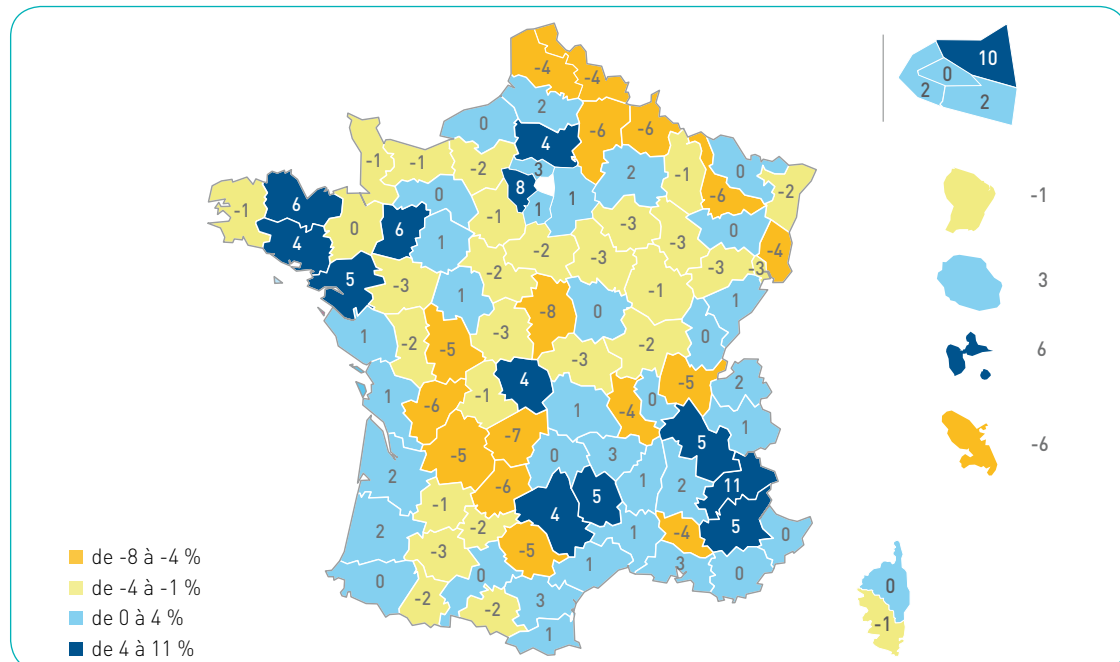
Évolution 2013-2016 des emplois salariés dans les entreprises artisanales de moins de 20 salariés



Source : ACOSS-URSSAF. Emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés (hors apprentis et stagiaires) dans les activités artisanales (hors entreprises artisanales à titre secondaire). Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Évolution 2016-2017 des emplois salariés dans les entreprises artisanales de moins de 20 salariés



Source : ACOSS-URSSAF. Emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés (hors apprentis et stagiaires) dans les activités artisanales (hors entreprises artisanales à titre secondaire). Traitement ISM.

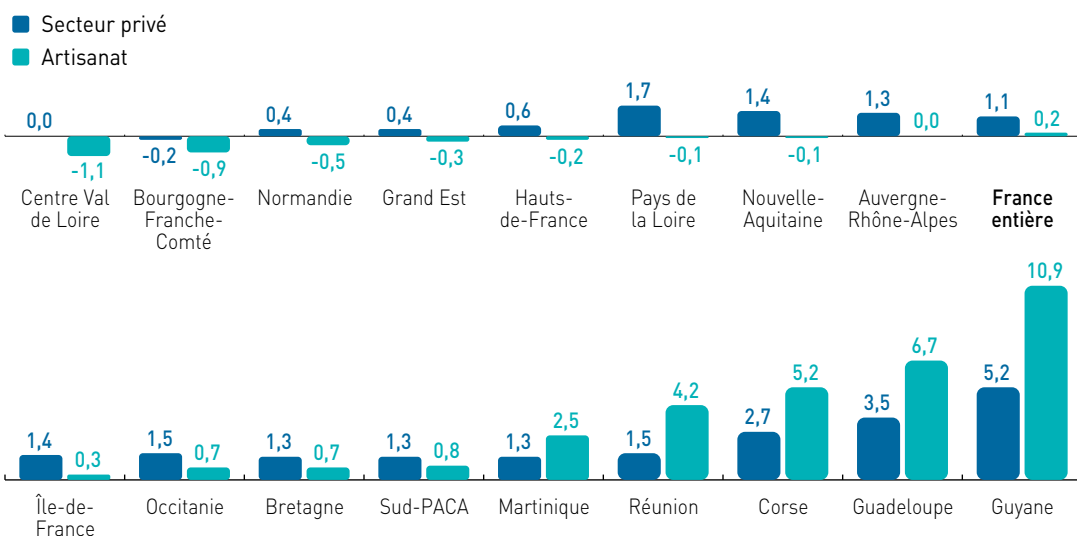
En 2018, ces divergences d'évolution entre régions se sont confirmées durant les trois premiers trimestres :

- l'évolution de l'emploi salarié reste orientée à la baisse dans les régions Centre-Val de Loire (-1,1), Bourgogne-Franche-Comté (-0,9 %), et Normandie (-0,5 %) entre le troisième trimestre 2017 et le troisième trimestre 2018.
- une croissance forte est relevée dans les DOM et, dans une moindre mesure, en région Sud-

PACA (+0,8 %), Bretagne (+0,7 %), Occitanie (+0,7 %) et Île-de-France (+0,3 %).

Par ailleurs, dans toutes les régions de métropole, l'évolution de l'emploi artisanal est très en retrait par rapport à celle de l'emploi privé dans son ensemble. La sortie de crise est donc plus fragile dans l'artisanat, du moins si l'on prend en compte comme indicateur l'emploi salarié.

Évolution de l'emploi salarié artisanal entre le troisième trimestre 2017 et le troisième trimestre 2018



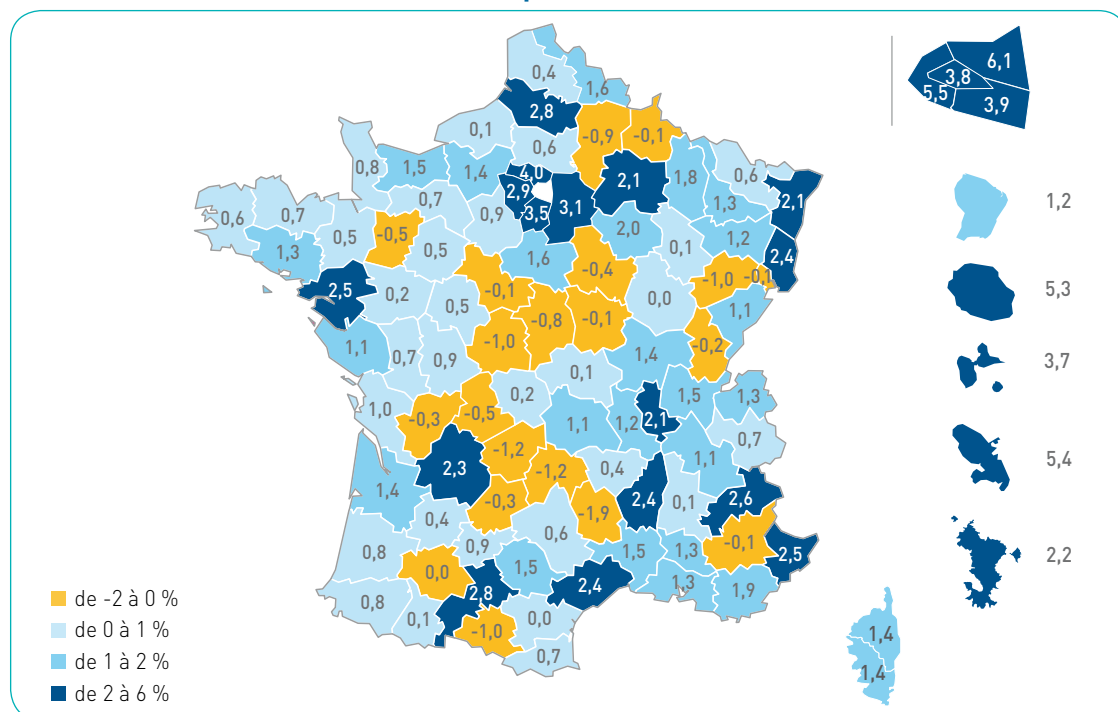
Source : ACOSS-URSSAF – Données trimestrielles des emplois salariés des établissements de moins de 20 salariés (hors apprentis et stagiaires) dans les activités artisanales (hors entreprises artisanales à titre secondaire). Traitement ISM.

7 Une démographie d'entreprise plus dynamique dans les départements des grandes agglomérations

A lors qu'un phénomène global de métropolisation concentre les territoires de vie et d'emploi, on constate que le tissu artisanal bénéficie également d'une plus forte dynamique démographique dans les territoires des grandes agglomérations. À titre d'exemple, entre 2016 et 2017, l'évolution du nombre d'entreprises artisanales a été plus marquée dans les départements des grandes agglomérations (ainsi que dans les DOM) : la progression la plus forte du nombre d'entreprises artisanales est enregistrée dans tous

les départements franciliens, en Loire-Atlantique, dans les Alpes-Maritimes, en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Rhône et le Bas-Rhin. L'évolution du nombre d'entreprises recule en revanche dans une vingtaine de départements ruraux, les plus touchés par ce ralentissement démographique étant la Lozère, le Cantal, la Corrèze, la Haute-Saône, l'Ariège, l'Indre, l'Aisne et le Cher. À noter toutefois : deux départements ruraux conservent une bonne dynamique de leur démographie d'entreprise : l'Ardèche et les Hautes-Alpes.

Évolution 2016-2017 du nombre d'entreprises artisanales

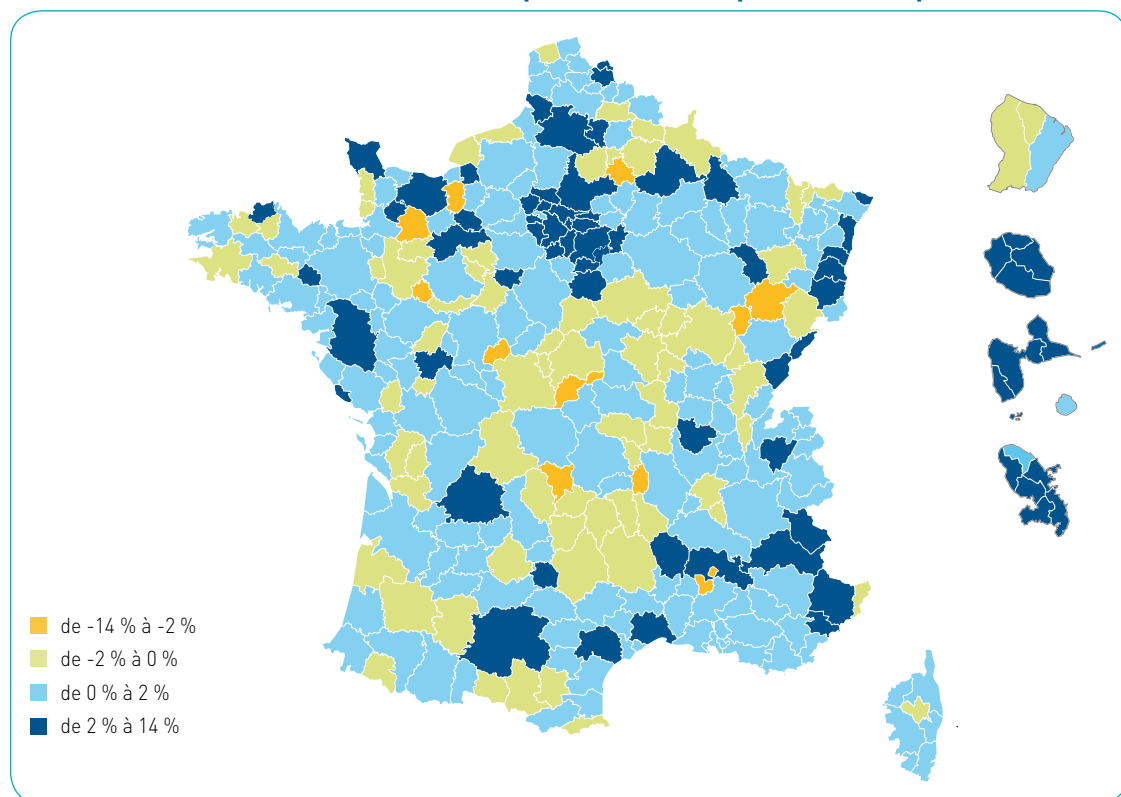


Source : INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

La dynamique territoriale peut varier également entre deux zones d'emploi voisines. Celles qui ont le plus perdu d'entreprises artisanales entre 2016 et 2017 sont celles d'Orange (84), de Flers (61),

de Loches (37), de Gray (70), de Saint-Amand-Montrond (18), d'Ambert (63), de Lisieux (14) et de Sablé-sur-Sarthe (53/72).

Évolution 2016-2017 du nombre d'entreprises artisanales par zones d'emploi



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

Sur une période plus longue (2013 à 2017), on constate que les écarts dans l'évolution du nombre d'entreprises artisanales varient également d'une zone d'emploi à l'autre :

- si l'écart varie généralement de 1 à 3, le rapport est de 1 à 6 en Bourgogne-Franche-Comté entre les zones d'emploi de Montbard (où le nombre d'entreprises artisanales progresse +5 %

en 5 ans) et celle de Dôle (30 % sur la même période) ; l'évolution est également très contrastée en Occitanie entre la zone d'emploi de la Lozère (+9 %) et celle de Montpellier (45 %) ;

- à nouveau, on constate que les zones d'emploi des grandes métropoles régionales affichent des taux d'évolution parmi les plus élevés en région.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Évolution 2013-2017 du nombre d'entreprises artisanales par régions et zones d'emplois

RÉGIONS	↘ ZONES D'EMPLOI LES PLUS FAIBLES	↗ ZONES D'EMPLOI LES PLUS FORTES
Auvergne-Rhône-Alpes 24 %	Mauriac 5 %	Clermont-Ferrand 29 %
	Saint-Flour 9 %	Aubenas 31 %
Bourgogne-Franche-Comté 20 %	Gray 5 %	Macon 27 %
	Montbard 6 %	Dôle 30 %
Bretagne 21 %	Loudéac 9 %	Saint-Malo 30 %
	Vitré 13 %	Dinan 31 %
	Pontivy 13 %	
Centre-Val de Loire 20 %	Cosne Clamecy 6 %	Dreux 23 %
	Saint-Amand-Montrond 8 %	Montargis 29 %
	Nogent le Rotrou 8 %	
	Loches 8 %	
Corse 32 %	Bastia 29 %	Porto Vecchio 36 %
Grand Est 25 %	Chaumont Langres 10 %	Mulhouse 32 %
	Wissembourg 13 %	Strasbourg 34 %
	Sarreguemines 13 %	
Hauts-de-France 24 %	Saint-Quentin 12 %	Roubaix-Tourcoing 35 %
	Soissons 12 %	Lens-Hénin 35 %
		Lille 36 %
Île-de-France 35 %	Plaisir 20 %	Montereau-Fault-Yonne 41 %
	Houdan 22 %	Roissy Sud Picardie 45 %
Normandie 25 %	Flers 9 %	Rouen 30 %
	Bayeux 16 %	Le Havre 30 %
	L'Aigle 16 %	
	Lisieux 16 %	
	Avranches 16 %	
Nouvelle-Aquitaine 22 %	Mont de Marsan 10 %	La Rochelle 29 %
	Oloron Sainte Marie 11 %	Bordeaux 30 %
	Bressuire 11 %	
Occitanie 29 %	La Lozère 9 %	Clermont-Hérault-Lodève 40 %
	Figeac 10 %	Montpellier 45 %
	Brive-la-Gaillarde 10 %	
Pays de la Loire 20 %	Ancenis -7 %	Cholet 26 %
	La Mayenne 4 %	Nantes 27 %
Sud-Provence 27 %	Orange 7 %	Toulon 32 %
	Digne-les-Bains 17 %	Draguignan 35 %
	Briançon 18 %	

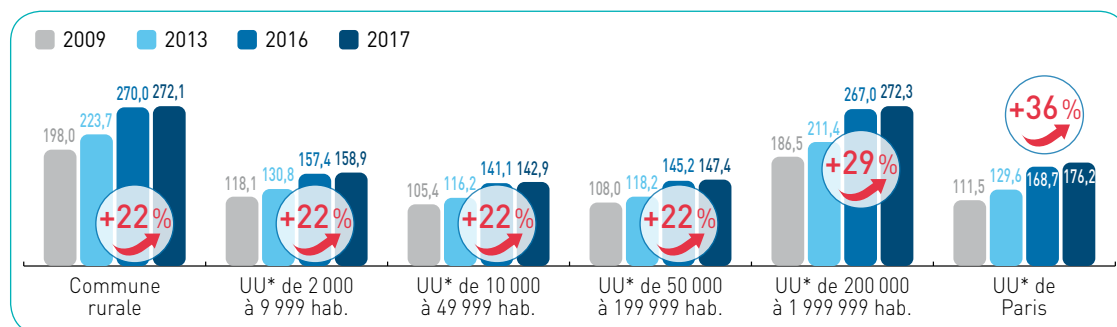
Source : INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

L'analyse par tailles d'unités urbaines montre que la progression a été plus forte dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants (+29 %) et dans l'aire urbaine de Paris (+36 %). Ces chiffres confirment donc la meilleure dynamique démographique constatée dans les grandes agglomérations, même si cette dernière est à pondérer par le fait que les micro-entrepreneurs sont plus nombreux dans ces territoires et, nous l'avons souligné plus

haut, par la déconnexion des dynamiques de création d'entreprise et de création d'emplois salariés.

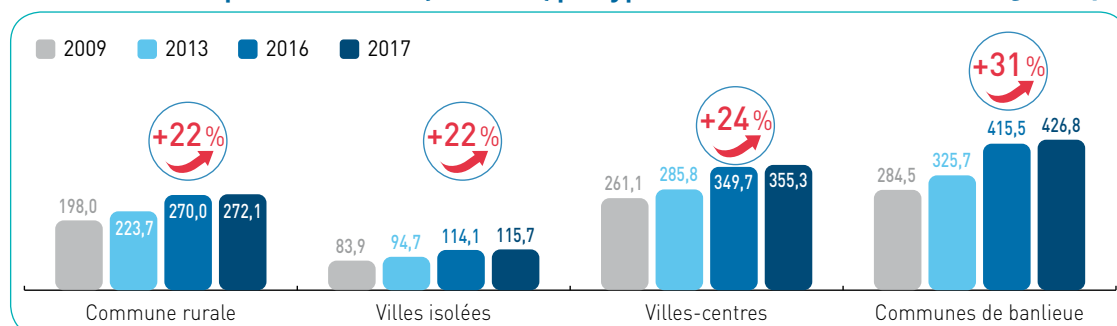
Durant la même période, le nombre d'entreprises a progressé de 22 % dans les communes rurales. L'évolution du nombre d'entreprises artisanales est également plus forte dans les communes de banlieue des villes-centres (+31 %), que dans les villes-centres (+24 %) ou les villes isolées (+22 %).

Nombre d'entreprises artisanales par tailles d'unités urbaines (en milliers) et évolution 2013 à 2017



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). *Unité urbaine. Traitement ISM.

Nombre d'entreprises artisanales (en milliers) par types de communes et évolution 2013 à 2017



Source : INSEE, Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

Définitions • **Rural** : communes de moins de 2 000 habitants • **Ville isolée** : unité urbaine constituée d'une seule commune • **Ville-centre et banlieue** : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Une commune qui représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale est seule ville-centre. Toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

8 L'emploi salarié fragilisé dans les communes rurales et les petites et moyennes agglomérations

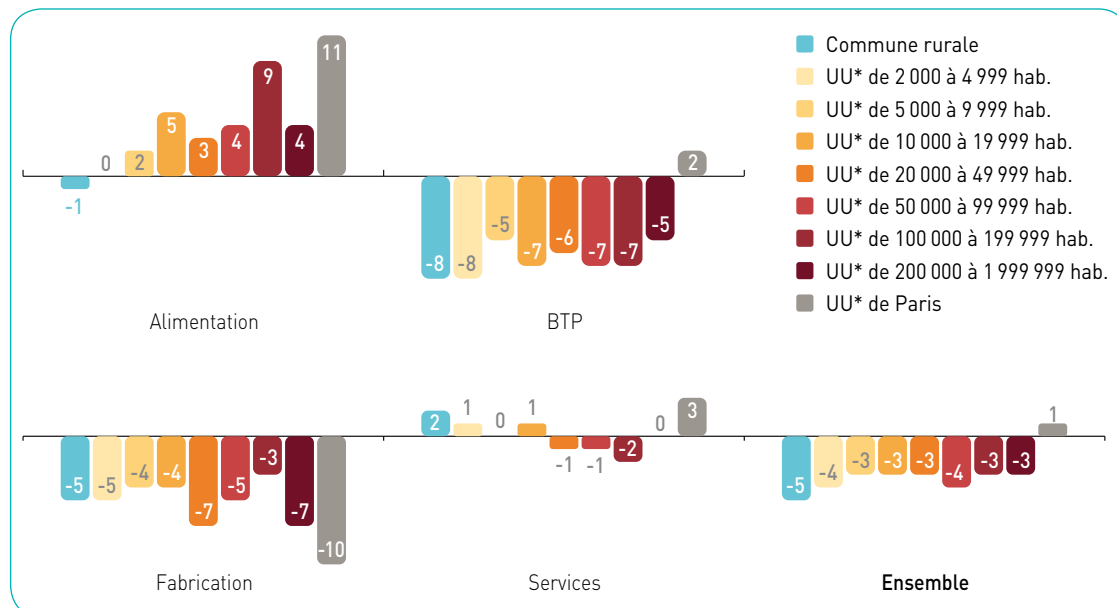
L'évolution de l'emploi salarié a globalement été négative durant les années 2012 à 2015 qui ont été des années de crise pour l'artisanat.

Globalement, les communes plus touchées par le recul de l'emploi salarié ont été les communes rurales : la baisse a été de 5 % (contre -3 % en moyenne). Dans les territoires urbanisés, on constate que les communes périphériques des villes-centres ont été plus dynamiques (c'est également dans ces communes que la progression du nombre d'entreprises a été la plus forte). L'artisanat du BTP et l'artisanat de fabrication ont été les plus affectés par la crise : un recul de l'emploi salarié a été constaté quelle que soit la taille des unités urbaines (exception faite de l'artisanat du BTP dans l'unité urbaine de Paris).

L'artisanat des services présente une évolution contrastée avec des emplois salariés en hausse dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants et dans l'unité urbaine de Paris. Ces activités ont en revanche perdu des emplois salariés dans les unités urbaines de 20 000 à 200 000 habitants.

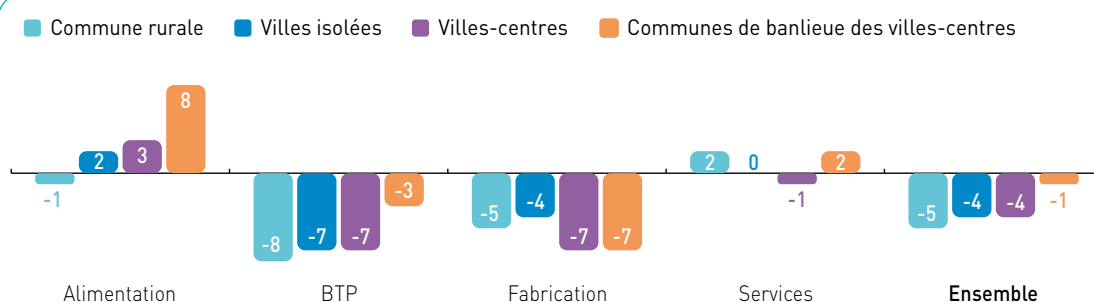
Quant à l'artisanat de l'alimentation, il a été le secteur le plus dynamique sur la période (les emplois salariés ont globalement progressé de +4 %). Les créations ont été fortes dans l'aire urbaine de Paris (+11 %) et dans les unités urbaines de 100 000 à 199 999 habitants (+9 %). Mais cette bonne santé n'a pas concerné les communes rurales dont le tissu a perdu des emplois salariés.

Évolution des emplois salariés de l'artisanat entre 2012 et 2015 par tailles d'unités urbaines (%)



Source : INSEE – CLAP – Emplois salariés des entreprises artisanales (entreprises de moins de 20 salariés des entreprises artisanales à titre principal) entre 2012 et 2015 par tailles d'unités urbaines. *Unité urbaine.

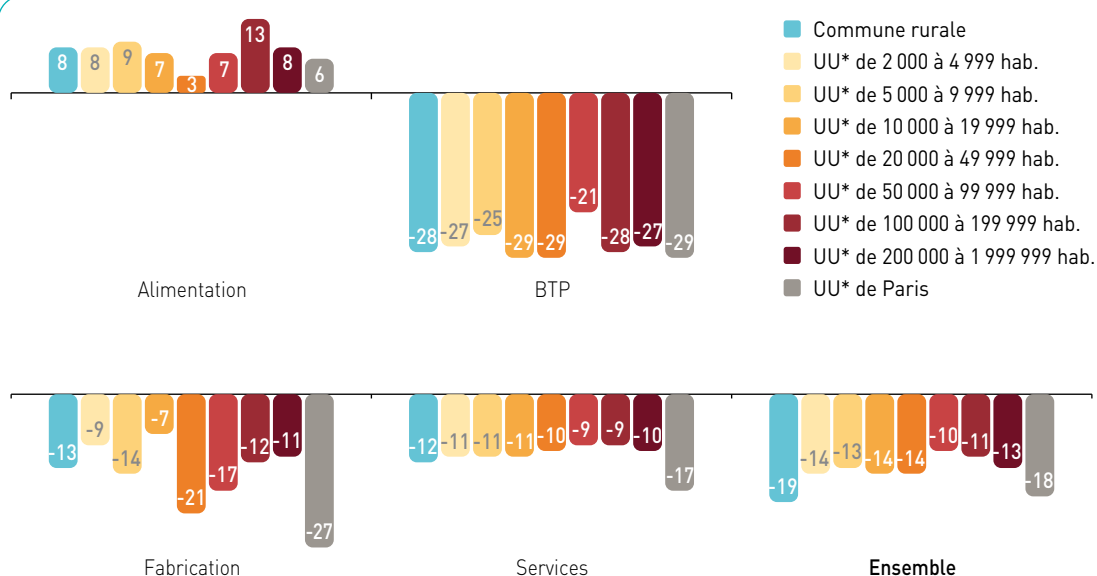
Évolution 2013-2016 de l'emploi salarié par types de communes (%)



Source : INSEE – CLAP – Emplois salariés des entreprises artisanales (entreprises de moins de 20 salariés des entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

Définitions • Rural : communes de moins de 2 000 habitants • **Ville isolée :** unité urbaine constituée d'une seule commune • **Ville-centre et banlieue :** lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Une commune qui représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale est seule ville-centre. Toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Évolution 2013-2016 du nombre d'apprentis employés dans l'artisanat par tailles d'unités urbaines (%)



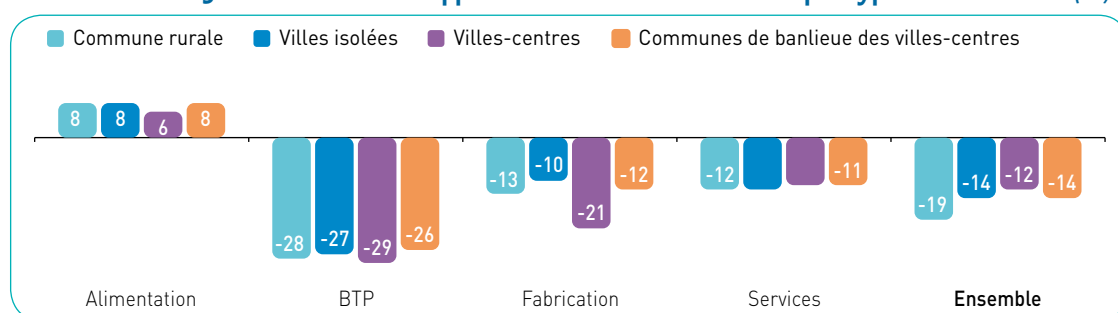
Source : MEN-MESR-DEPP, Enquête SIFA *Unité urbaine. Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

L'apprentissage, qui est une composante importante de l'emploi dans les entreprises artisanales (l'apprentissage représente près d'un emploi salarié sur 10) a également fortement reculé dans les communes rurales. Ce recul a certes concerné tous les territoires et tous les secteurs (à l'exception des activités de l'alimentation). Globalement,

l'apprentissage s'est le mieux maintenu dans les unités urbaines de 50 000 à 199 999 habitants. Le fort recul observé dans l'unité urbaine de Paris est plus surprenant, dans la mesure où l'activité et l'emploi salarié ont été dynamiques dans ces territoires.

Évolution 2013-2016 du nombre d'apprentis formés dans l'artisanat par types de communes (%)



Source : MEN-MESR-DEPP, Enquête SIFA Traitement ISM.

Les services à la population et de quotidien ont également pour la plupart perdu des emplois salariés. Dans l'artisanat de l'alimentation toutefois, la boucherie-charcuterie artisanale gagne des emplois salariés dans tous les types d'unités urbaines. L'emploi salarié est également en hausse

en boulangerie-pâtisserie, à l'exception des communes rurales. Concernant les activités de service, les orientations divergent entre le secteur de la réparation automobile dont les emplois salariés progressent et les secteurs de la coiffure et de la blanchisserie de détail où ils reculent.

Évolution des emplois salariés entre 2013 et 2016

	Commune rurale	UU* de 2 000 à 9 999 hab.	UU* de 10 000 à 49 999 hab.	UU* de 50 000 à 199 999 hts	UU* de 200 000 à 1 999 999 hts	UU* de Paris	Ensemble
Boulangerie-pâtisserie	-2 %	2 %	7 %	8 %	6 %	13 %	5 %
Boucherie-charcuterie	6 %	0 %	4 %	11 %	9 %	13 %	7 %
Réparation automobile	3 %	4 %	3 %	1 %	1 %	3 %	2 %
Coiffure	-6 %	-4 %	-3 %	-4 %	-3 %	-2 %	-4 %
Blanchisserie de détail	14 %	-6 %	-9 %	-3 %	-10 %	-2 %	-5 %
Ébénisterie	-23 %	-23 %	-20 %	-40 %	-16 %	-5 %	-21 %
Plomberie	-11 %	-9 %	-7 %	-10 %	-6 %	-3 %	-7 %

Source : INSEE-CLAP, emplois salariés des entreprises artisanales. *Unité urbaine. Traitement ISM.

Villes moyennes : des évolutions contrastées parmi les 222 villes du programme « Action cœur de ville »

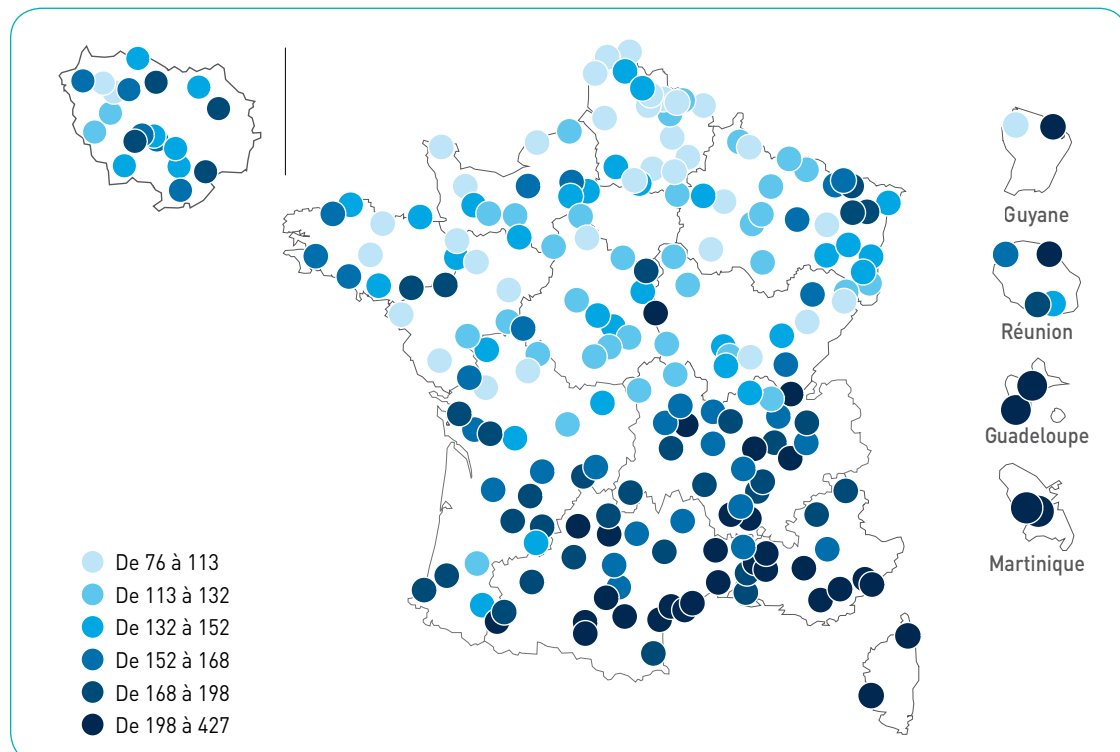
Afin de favoriser la cohésion des territoires, les politiques publiques accompagnent, à travers le plan « Action cœur de ville », 222 petites et moyennes villes engagées dans une démarche de renforcement de l'activité économique de leur territoire. La bonne santé de ces villes est en effet importante pour entraîner celle de leur bassin de vie et d'emploi.

Concernant l'état du tissu artisanal dans ces villes, on constate de vraies disparités d'un territoire à

l'autre. Globalement, la densité du tissu artisanal est inférieure à la moyenne nationale (qui est de 176 entreprises pour 10 000 habitants) dans 72 % des villes.

La densité est généralement bien plus élevée dans les villes de la moitié Sud de l'hexagone, une caractéristique générale à l'artisanat, ainsi que nous l'avons vu précédemment, et que l'on retrouve à l'échelle des petites et moyennes villes.

Densité d'entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans les 222 villes du Programme « Action cœur de ville »



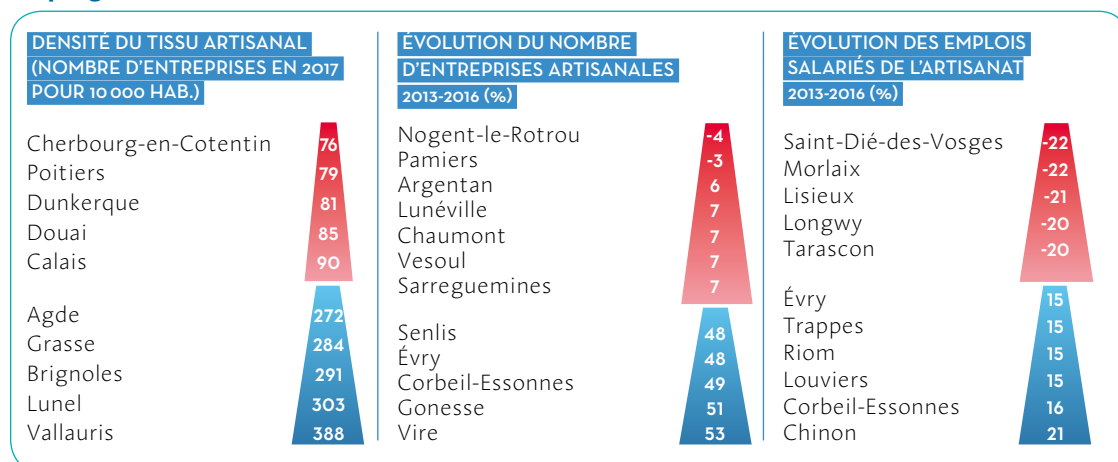
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises artisanales (hors activités secondaires), Recensement Général de la Population. Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Les densités les plus faibles sont enregistrées à Cherbourg-en-Cotentin (avec 76 entreprises artisanales pour 10 000 habitants), Poitiers (79) et Dunkerque (81). Les taux maxima sont ceux des villes de Vallauris (388), Lunel (303) et Brignoles (291). Les écarts sont également élevés au sein d'une même région. Ainsi, dans le Grand-Est, Luneville affiche une densité artisanale de 110

entreprises pour 10 000 habitants, quand le taux est de 170 dans la ville voisine de Saverne. En Bretagne, un même écart est constaté entre la densité de Saint-Brieuc (104) et celle de Redon (169). En région Nouvelle-Aquitaine, une situation identique oppose Niort (108) et Rochefort (168).

Répartition et évolution des entreprises et des emplois de l'artisanat dans les 222 villes du programme « Action cœur de ville »



Source : INSEE Démographie. INSEE-CLAP, emplois salariés des entreprises artisanales (base : entreprises artisanales à titre principal de moins de 20 salariés). Traitement ISM.

Dans ces villes, le nombre d'entreprise artisanales a de même atteint des niveaux variés d'une ville à l'autre : le nombre a baissé dans deux villes (Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir et Pamiers dans l'Ariège) ; il est demeuré quasiment stable (avec une hausse inférieure à 10 % entre 2013 et 2016) dans une dizaine de villes dont les points communs sont une baisse de la population et un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale : Argentan,

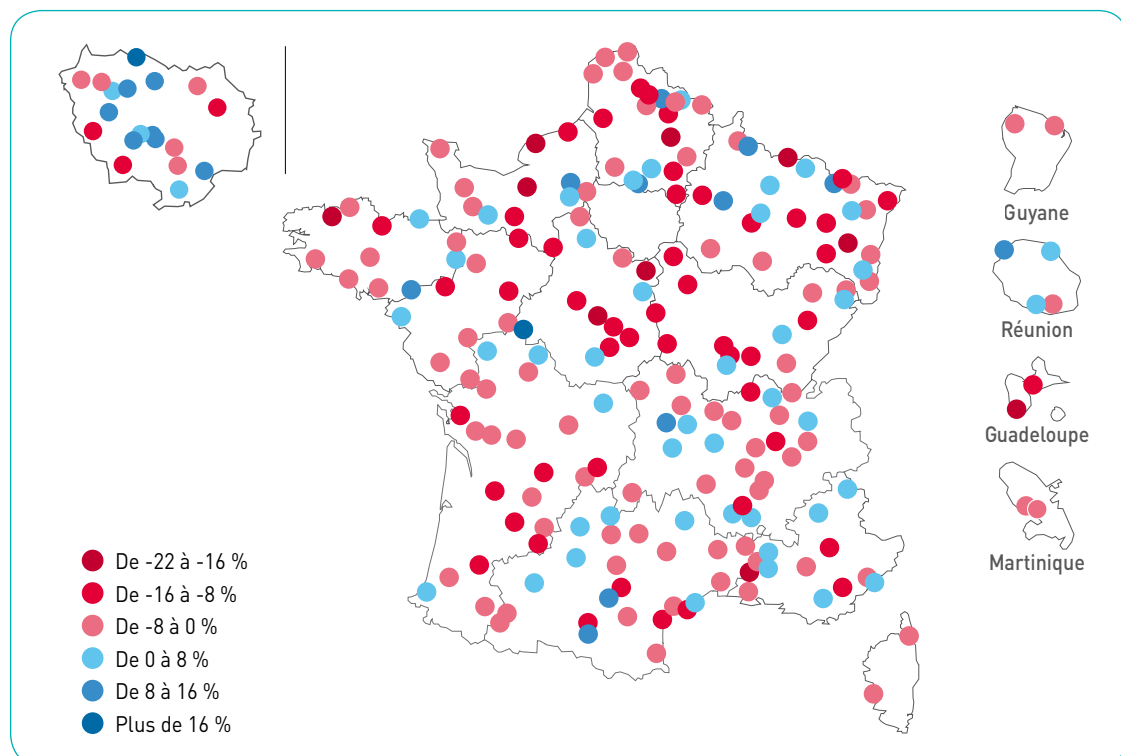
Lunéville, Chaumont, Vesoul, Sarreguemines, Flers et Issoudun ainsi que Pointe-à-Pitre et Fort-de-France en Outre-Mer.

L'évolution de l'emploi artisanal est de même disparate d'une ville à l'autre, montrant bien, s'il en était besoin, que les trajectoires économiques des villes obéissent avant tout à des facteurs locaux.

Ainsi, dans un contexte de crise, l'artisanat a créé des emplois (avec une évolution $>3\%$ entre 2013 et 2016) dans une cinquantaine de villes. Le niveau de richesse des villes n'est pas suffisant pour entraîner une dynamique de développement positive dans l'artisanat, à l'exemple des villes de Rambouillet ou de Fontainebleau

en Île-de-France, dont l'artisanat perd respectivement 13% et 3% de ses emplois sur la période, alors que des emplois sont créés à Corbeille-Essonne ($+16\%$) ou Trappes ($+15\%$). Dans ces exemples, le niveau de croissance ou de décroissance de la population est l'un des facteurs explicatifs.

Évolution 2013-2016 de l'emploi artisanal dans les 222 villes du Programme « Action cœur de ville »



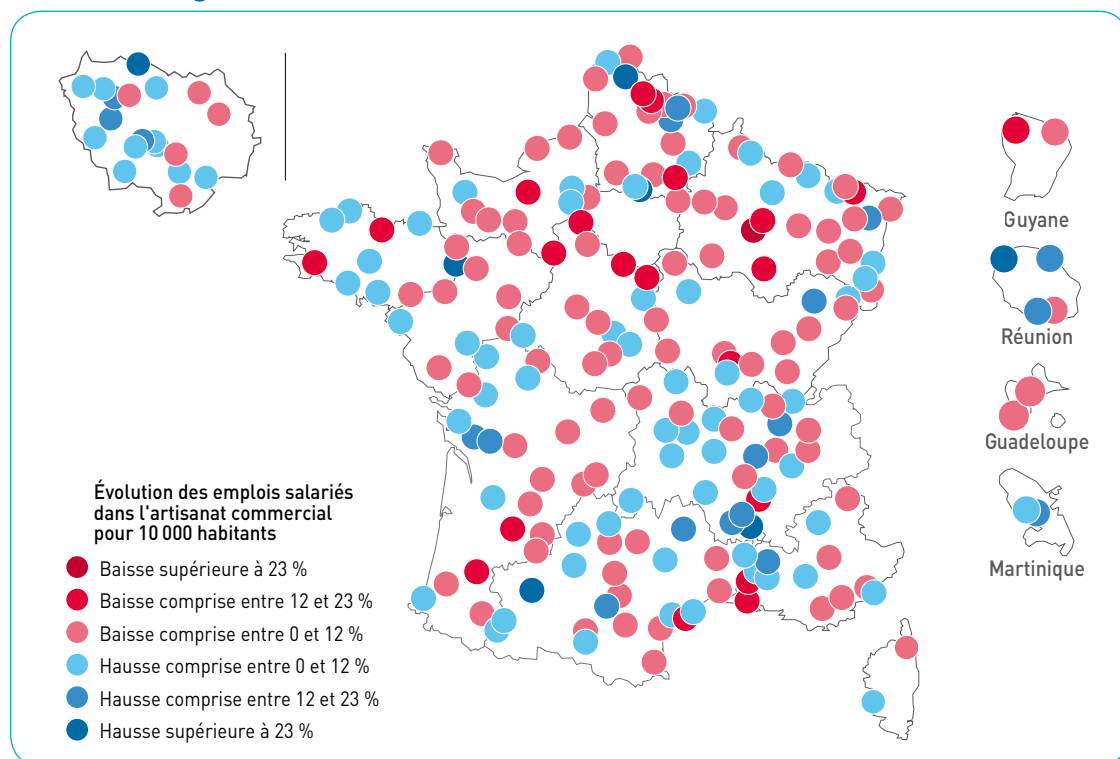
Source : INSEE-CLAP, emplois salariés des entreprises artisanales (base : entreprises artisanales à titre principal de moins de 20 salariés). Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Par ailleurs, l'évolution de l'artisanat commercial, principalement des activités de l'alimentation (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, poissonnerie) et des services (fleuristerie, cordonnerie, coiffure, blanchisserie-pressing) peut différer parfois de la tendance globale. C'est pourtant cet artisanat commercial qui est sous les feux des projecteurs, dans la mesure où il

joue un rôle essentiel dans l'animation des villes-centres. À travers l'évolution de l'emploi salarié entre 2013 et 2016, on constate que le tissu de l'artisanat commercial paraît avoir été particulièrement dynamique dans les villes de Saint-Omer (+27 %), Montélimar, Senlis, Auch et Vitré. D'une ville à l'autre, la situation paraît donc plus que jamais contrastée.

Évolution 2013-2016 du nombre d'emplois salariés dans l'artisanat commercial des 222 villes du Programme « Action cœur de ville »



Source : INSEE CLAP. Emplois salariés des entreprises artisanales de moins de 20 salariés des activités de boulangerie-pâtisserie (1071C), de pâtisserie (1071D), de boucherie-charcuterie (4722Z), de charcuterie (1013B), de poissonnerie (4723Z), de fleuristerie (4776Z), de coiffure (9602A), de blanchisserie-teinturerie (9601B) et de cordonnerie (9523Z). Données en début de période. Traitement ISM.

Répartition et évolution des entreprises et des emplois de l'artisanat commercial dans les 222 villes du programme « Action cœur de ville »

DENSITÉ DE L'ARTISANAT COMMERCIAL (NBRE D'ENTREPRISES EN 2017 POUR 10 000 HAB.)

Gonesse	11
Évry	15
Trappes, Les Mureaux	17
Saint-Michel-sur-Orge	19
Poitiers	20
Lisieux, Montargis	51
Revel	52
Lourdes	54
Villefranche-de-Rouergue	55
Le Puy en Velay	55

ÉVOLUTION 2013-2016 DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE L'ARTISANAT COMMERCIAL (%)

Nogent-le-Rotrou	-14
Roanne	-12
Pontivy	-11
Chinon	-9
Château-Thierry	-9
Évry	25
Saint-Arnold	25
Montgargis	28
Briançon	30

ÉVOLUTION 2012-2015 DES EMPLOIS SALARIÉS DE L'ARTISANAT COMMERCIAL (%)

Saint-Dizier	-24
Lens-Liévin	-22
Marmande	-21
Béthune	-20
Nogent-le-Rotrou	-20
Vitré	24
Auch	25
Senlis	27
Montélimar	27
Saint-Omer	27

Source : INSEE CLAP. Emplois salariés des entreprises artisanales de moins de 20 salariés des activités de boulangerie-pâtisserie (1071C), de pâtisserie (1071D), de boucherie-charcuterie (4722Z), de charcuterie (1013B), de poissonnerie (4723Z), de fleuristerie (4776Z), de coiffure (9602A), de blanchisserie-teinturerie (9601B) et de cordonnerie (9523Z). Données en début de période. Traitement ISM.

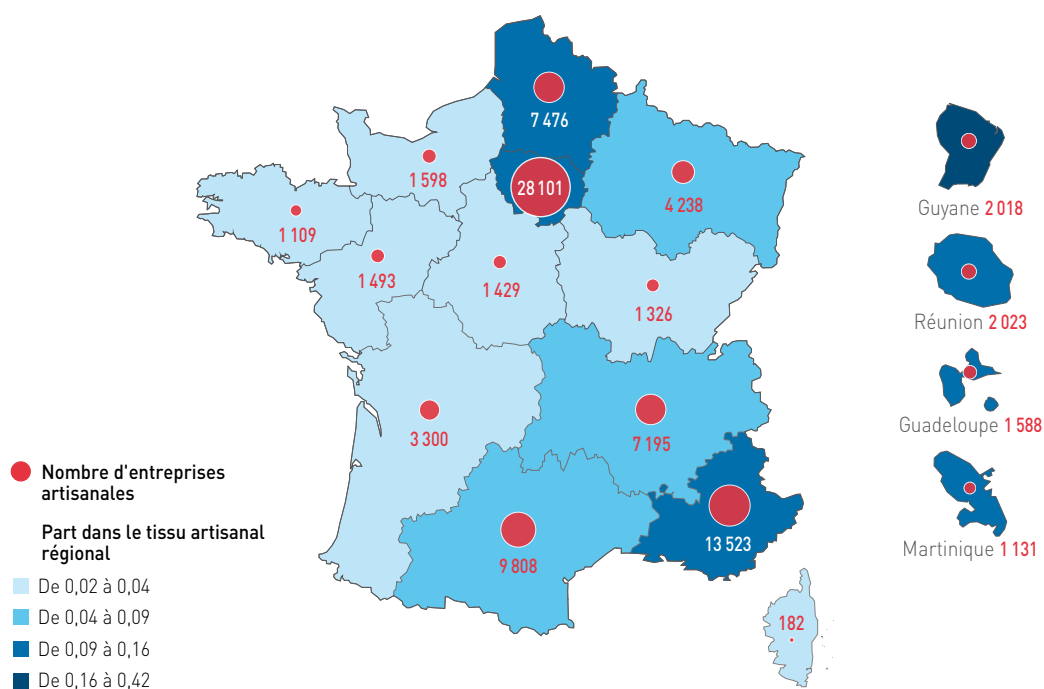
10 Près de 90 000 entreprises artisanales dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Concernant le tissu urbain, l'artisanat est également bien présent dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : avec près de 90 000 établissements artisanaux, la densité moyenne est de 170 établissements pour 10 000 habitants. Au regard du tissu artisanal global, la part d'établissements situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville est plus importante dans les départements de l'Outre-Mer, en Île-de-France (où elle atteint 14 %), dans la région Sud-Paca (11 %) et dans les Hauts de France (10 %).

C'est le département de la Seine-Saint-Denis qui compte le plus grand nombre d'établissements dans ces quartiers (soit 14 300), devant les Bouches-du-Rhône (6 900) et le département du Nord (5 500).

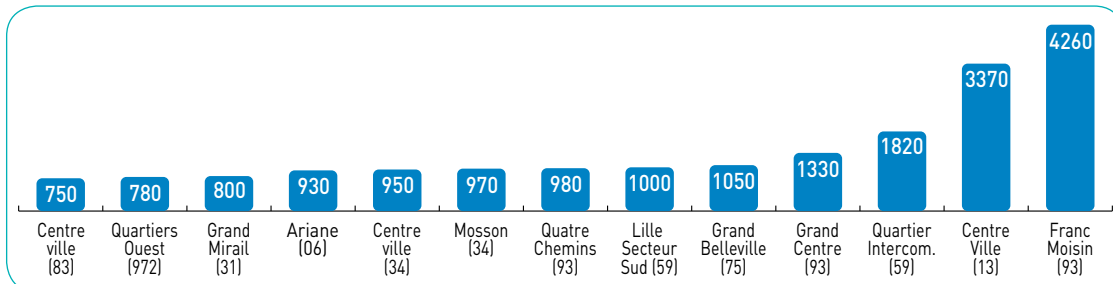
Le poids du tissu artisanal dans l'économie locale est plus important dans ces quartiers : 43 % des établissements relèvent en effet d'une activité artisanale. Certains quartiers hébergent plus d'un millier d'établissements artisanaux.

Nombre d'entreprises artisanales localisées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et part dans le tissu artisanal régional



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises artisanales (hors activités secondaires), Recensement Général de la Population. Traitement ISM.

Palmarès des quartiers (QPV) accueillant le plus grand nombre d'établissements artisanaux



Source : INSEE Démographie (base : entreprises artisanales à titre principal). Traitement ISM.

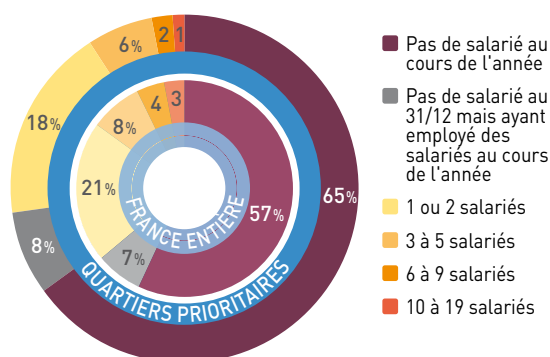
Les établissements localisés dans ces quartiers se caractérisent par une taille plus petite (73 % n'ont pas de salarié contre 64 % des établissements artisanaux). La composition sectorielle diffère également sensiblement : les activités du BTP sont surreprésentées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, notamment la maçonnerie générale dont relèvent 14 % des établissements

artisanaux (contre 8 % pour l'ensemble de l'artisanat) et les travaux de peinture du bâtiment (8 % contre 5 % sur le plan national).

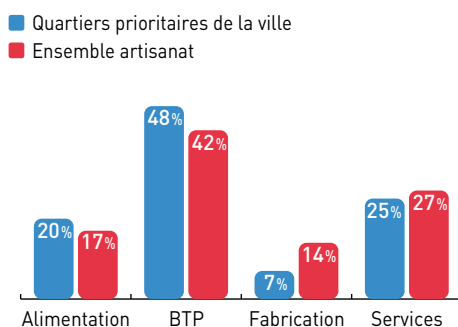
Dans l'alimentation, c'est l'activité de restauration artisanale rapide qui est plus présente (10 % des établissements contre 3 %), de même que l'activité de boucherie (3 % contre 1 %).

Établissements artisanaux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Taille des entreprises artisanales dans les Quartiers Prioritaires de la Ville



Répartition des entreprises artisanales par secteurs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville



Source : INSEE-SIRENE, SIG-VILLE (base : établissements actifs dans les activités artisanales en février 2019). Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont déterminés à partir du revenu par habitant. Traitement ISM.

II. Évolutions territoriales : l'emploi salarié plus fragilisé dans les communes rurales et les petites unités urbaines

Palmarès des secteurs de l'artisanat les plus représentés dans les QPV

	Nombre d'établissements artisanaux en QPV	Part dans le tissu artisanal des QPV	Part dans l'ensemble du tissu artisanal (France entière)
4399C Maçonnerie générale	12 340	14 %	8 %
5610C Restauration rapide artisanale	8 410	10 %	3 %
4334Z Travaux de peinture et vitrerie	6 920	8 %	5 %
9602A Coiffure en salon	5 790	7 %	7 %
4932Z Taxis VTC	4 380	5 %	4 %
4120A Construction de maisons individuelles	3 500	4 %	2 %
4321A Travaux d'installation électrique	3 330	4 %	6 %
1071C Boulangerie-pâtisserie	3 100	4 %	3 %
4331Z Travaux de plâtrerie	2 870	3 %	2 %
4722Z Boucherie-charcuterie	2 580	3 %	1 %
4333Z Travaux de revêtement des sols et des murs	2 250	3 %	2 %
4781Z Commerce alimentaire sur marchés	2 170	2 %	0 %
8121Z Nettoyage courant des bâtiments	2 030	2 %	3 %
4520A entretien et réparation automobile	1 890	2 %	4 %
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz	1 830	2 %	4 %
4332A Travaux de menuiserie bois et PVC	1 560	2 %	4 %

Source : INSEE-SIRENE, SIG-VILLE (base : établissements actifs dans les activités artisanales en février 2019). Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont déterminés à partir du revenu par habitant. Traitement ISM.

Annexe méthodologie

Deux méthodes sont utilisées dans ce document pour circonscrire le champ de l'artisanat :

1. Source INSEE

Dans la source SIRENE-INSEE, ont été considérées comme artisanales les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, conformément à la définition juridique.

L'INSEE (base démographie des entreprises) dispose de cette variable, ce qui permet de circonscrire précisément l'ensemble des entreprises artisanales. En revanche, les fichiers INSEE ne permettent pas actuellement de distinguer les entreprises dont l'activité artisanale est exercée à titre principal (c'est-à-dire réalisant la majorité de leur chiffre d'affaires d'une activité artisanale), de celle dont l'activité artisanale est exercée à titre secondaire.

Pour contourner cette difficulté méthodologique, les entreprises artisanales ont été classées en deux sphères, selon les préconisations de la Direction Générale des Entreprises et du rapport du « Groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat » présenté en octobre 2004 au Conseil national de l'information statistique.

Une première sphère ("le noyau dur" des activités artisanales) regroupe les entreprises artisanales dont le code NAF est en correspondance totale avec la nomenclature d'activités artisanales (NAFA) ou pour lesquelles le nombre d'entreprises artisanales est important (ex : 4781Z, 5610C). Les entreprises immatriculées sous l'un de ces 328 codes d'activités (voir encadré ci-contre) sont considérées comme principalement artisanales, de même que les entreprises du code 8130Z [services d'aménagement paysager] qui exercent également pour la plupart une double activité de maçonnerie générale. Les données INSEE sont calculées sur la base de ce noyau dur.

Une seconde sphère comprend :

- 20 codes NAF pour lesquels la correspondance avec le code NAFA est partielle [0162Z ; 1910Z ; 1920Z ; 2110Z ; 2120Z ; 3700Z ; 3812Z ; 3821Z ; 3822Z ; 4299Z ; 4789Z ; 5221Z ; 5819Z ; 7311Z ; 7410Z ; 8211Z ; 8219Z ; 9001Z ; 9609Z] ;
- tous les autres codes [soit 384] pour lesquels il n'existe aucune correspondance avec la NAFA : les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers sous ce code exercent une activité artisanale à titre secondaire.

Les données de cette sphère ne sont pas prises en compte. Cette méthode "par défaut" pour distinguer activités principales/activités secondaires sera abandonnée, dès lors que l'INSEE aura intégré tous les codes NAFA (opération en cours).

NOYAU DUR DE L'ARTISANAT

CODES PRIS EN COMPTE par grands secteurs et sous-secteurs

Alimentation

- **Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie:** 1052Z 1071A 1071C 1071D 1072Z 1082Z
 - **Viandes et poissons:** 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z 4781Z
 - **Autres activités de l'alimentation:** 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B 5610C
- N.B.: les codes 4781Z et 5610C relèvent en partie de l'artisanat. L'information relative aux seules entreprises artisanales pour ce qui concerne les données « emploi » et « chiffre d'affaires » n'est pas disponible.

Fabrication

- **Textile, habillement, cuir et chaussure:** 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- **Travail du bois:** 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- **Papier, imprimerie, reproduction:** 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z
- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique:** 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux:** 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles:** 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers:** 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels:** 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération:** 3831Z 3832Z 3900Z

Bâtiment et travaux publics

- **Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels:** 4120A 4120B
- **Génie civil:** 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- **Démolition, terrassement, forages, sondages:** 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- **Maçonnerie générale, couverture, étanchéification:** 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- **Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation:** 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- **Cloisonnement, travaux de finition:** 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

Services

- **Services automobiles:** 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports:** 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile):** 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne:** 9602A 9602B
- **Autres services:** 4776Z 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A - 9601A 9601B 9603Z

2. Définitions

AIRE URBAINE

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constituée par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les aires urbaines ont été définies en fonction du recensement de la population 2015, excepté pour les communes de Mayotte pour lesquelles la tranche de l'aire urbaine est calculée sur le dernier recensement de la population de Mayotte, soit 2017.

Les communes sont réparties en fonction de ce découpage selon les catégories suivantes :

Espace des grandes aires urbaines

111 : commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus) ;

112 : commune appartenant à la couronne d'un grand pôle ;

120 : commune multipolarisée des grandes aires urbaines.

Espace des autres aires urbaines

211 : commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois) ;

212 : commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle ;

221 : commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois) ;

222 : commune appartenant à la couronne d'un petit pôle.

300 : autre commune multipolarisée

400 : commune isolée hors influence des pôles

L'espace des grandes aires urbaines est composé des communes dont la modalité vaut 111, 112, ou 120 (Source : INSEE).

ARTISANAT

Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés lors de la création et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ».

Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »).

COMMUNE RURALE, VILLE-CENTRE, COMMUNE DE BANLIEUE, VILLE ISOLÉE

Ville isolée : unité urbaine constituée d'une seule commune.

Ville-centre et Banlieue : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Remarque : une agglomération multicommunale peut n'être constituée que de villes-centres (Source : INSEE).

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les micro-entrepreneurs exercent en entreprise individuelle (Source : INSEE).

Annexe méthodologique

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE

Une entreprise unipersonnelle est une entreprise artisanale n'ayant pas de salarié, quels que soient sa forme juridique ou son régime fiscal et social.

MICRO-ENTREPRENEUR

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise.

De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite (Source : INSEE).

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont des territoires d'intervention du ministère de la ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. L'identification des quartiers prioritaires a été définie selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

UNITÉ URBAINE

La notion d'unité urbaine (UU2010) repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage a été établi en référence à la population connue au recensement de 2015.

Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales (voir Unité urbaine internationale).

Les tranches de taille de l'unité urbaine sont les suivantes :

- commune rurale ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants ;
- commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants ;
- commune appartenant à l'unité urbaine de Paris (Source : INSEE).

